

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE  
DE  
TOURNON-SUR-RHÔNE  
Ardèche



**PROCES - VERBAL N°9**

**DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**--oOo--**

**JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

**19 HEURES**

---

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE IMPERSONNELLEMENT ADRESSÉE À M. LE MAIRE

B.P. 92 - 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE CEDEX - Téléphone : 04 75 07 83 83 - Télécopie : 04 75 07 83 89

Le dix-huit décembre deux mille quatorze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Présents : M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LAURENT, MM. BARBARY, GAILLARD, Mme ANDRE, M. FAURE, Adjoint - M. RIFFAULT, Mmes CROZE, CHANTEPY, M. SANCHEZ, Mmes FOURNIER, DE VETTOR, M. RISSOAN, Mmes MALSERT, FAURE, M. CETTIER, Mme MEYSENQ, M. DIZY, Mmes PARRIAUX, JACOUTON, M. DUMAS, Mmes DANTRESSANGLE, CROUZET, M. DAVID, Mmes BURGUNDER, SCHWANDER.

Ont voté par procuration : Mme LONGUEVILLE, Adjointe - M. GOUDARD.

Absents : M. BENOIT, Mme LAREF, M. BARAILLER.

Le Conseil Municipal désigne Mme DE VETTOR, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

----

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014 est approuvé.

----

### **DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

- Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville a contracté, auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 700 000 € :

Durée : 12 mois

Date de début de validité : 1<sup>er</sup> décembre 2014

Date de fin de validité : 30 novembre 2015

Index des tirages : Eonia + marge de 1.90 %

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 1 050 €

Commission de non utilisation : 0.15 %

- Signature d'un marché à procédure adaptée pour l'étude de programmation et de composition urbaine pour l'aménagement d'un éco quartier sur la friche industrielle ITDT avec l'agence H.D.Z. Urbanistes Architectes de PARIS - Montant du marché : 37 082,50 € HT (prestation de base : 29 980,00 € HT + prestation complémentaire : 7 102,50 € HT).

- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de confortement des digues du Doux avec le groupement d'entreprises : SAS BERTHOULY TP ET SAS BOISSET TP de MONTELMAR - Montant du marché : 428 589,75 € HT.

- Souscription d'un contrat de maintenance du logiciel SUFFRAGE : gestion des élections politiques, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec la société LOGITUD solutions de MULHOUSE - Montant annuel : 448,50 € HT.

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au profit des conjoints BOURGEAT portant sur un local à usage de garage 8 rue Gourguillon à Tournon-sur-Rhône, moyennant l'euro symbolique.

----

**1 - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2014 - BUDGET PRINCIPAL** (Présentation M. FAURE)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 4 abstentions,**

**- APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>			<b>Montant</b>
64111.0202	Rémunération principale	D	R	90 000.00
<b>Total chapitre 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			<b>90 000.00</b>
658.01	Charges diverses de la gestion courante	D	R	30 000.00
<b>Total chapitre 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			<b>30 000.00</b>
6718.01	Autres charges exceptionnelles	D	R	- 20 000.00
<b>Total chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>- 20 000.00</b>
023.01	Virement à la section d'investissement	D	O	- 100 000.00
<b>Total chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>			<b>- 100 000.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>0.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>			<b>Montant</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>				<b>0.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>			<b>Montant</b>
2188.01	Autres immobilisations corporelles	D	R	20 000.00
<b>Total Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>20 000.00</b>
2315.822.1671	Installation, matériel et outillage technique	D	R	15 000.00
<b>Total Opération 1671</b>	<b>Travaux place Jean Jaurès et cœur de ville</b>			<b>15 000.00</b>
2315.822.1673	Installation, matériel et outillage technique	D	R	- 135 000.00
<b>Total Opération 1673</b>	<b>Travaux digues du Doux</b>			<b>- 135 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>				<b>- 100 000.00</b>

Recettes d'investissement			
Imputation	Libellé		Montant
021.01	Virement de la section de fonctionnement	R O	- 100 000.00
<b>Total chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>- 100 000.00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>- 100 000.00</b>

\_ ° \_ ° \_ ° \_

## 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT (Présentation M. FAURE)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 4 abstentions,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget assainissement suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Imputation	Libellé		Montant
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>0.00</b>
Recettes de fonctionnement			
Imputation	Libellé		Montant
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>0.00</b>
Dépenses d'investissement			
Imputation	Libellé		Montant
2315.00037	Installation, matériel et outillage technique	D R	30 000.00
<b>Total Opération 00037</b>	<b>Travaux rue du Doux</b>		<b>30 000.00</b>
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	D R	- 30 000.00
<b>Total Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		<b>- 30 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>0.00</b>
Recettes d'investissement			
Imputation	Libellé		Montant
			-
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>0.00</b>

Arrivée de M. BENOIT.

**3 - BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET PRINCIPAL)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget primitif 2015 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 550 000,00	0,00	2 550 000,00	2 550 000,00	2 550 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 998 000,00	0,00	5 176 000,00	5 176 000,00	5 176 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 478 000,00	0,00	1 509 000,00	1 509 000,00	1 509 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 026 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 235 000,00</b>	<b>9 235 000,00</b>	<b>9 235 000,00</b>
66	Charges financières	670 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
67	Charges exceptionnelles	345 000,00	0,00	304 000,00	304 000,00	304 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 041 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 219 000,00</b>	<b>10 219 000,00</b>	<b>10 219 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	836 000,00		865 000,00	865 000,00	865 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	300 000,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 136 000,00</b>		<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 177 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 554 000,00</b>	<b>11 554 000,00</b>	<b>11 554 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
	<b>11 554 000,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	662 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
73	Impôts et taxes	6 751 000,00	0,00	7 170 000,00	7 170 000,00	7 170 000,00
74	Dotations et participations	3 064 000,00	0,00	3 050 000,00	3 050 000,00	3 050 000,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 007 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 380 000,00</b>	<b>11 380 000,00</b>	<b>11 380 000,00</b>
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 017 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 390 000,00</b>	<b>11 390 000,00</b>	<b>11 390 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	160 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>160 000,00</b>		<b>164 000,00</b>	<b>164 000,00</b>	<b>164 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 177 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 554 000,00</b>	<b>11 554 000,00</b>	<b>11 554 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
	<b>11 554 000,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 171 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	0,00	339 000,00	339 000,00	339 000,00
23	Immobilisations en cours	753 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 643 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730 000,00</b>	<b>1 730 000,00</b>	<b>1 730 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 786 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 677 000,00</b>	<b>2 677 000,00</b>	<b>2 677 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
45...1	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 927 000,00</b>	<b>3 927 000,00</b>	<b>3 927 000,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>360 000,00</b>		<b>364 000,00</b>	<b>364 000,00</b>	<b>364 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 651 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>4 291 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 291 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	875 000,00	0,00	469 000,00	469 000,00	469 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 375 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 719 000,00</b>	<b>1 719 000,00</b>	<b>1 719 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	503 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	437 000,00	0,00	437 000,00	437 000,00	437 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>940 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 037 000,00</b>	<b>1 037 000,00</b>	<b>1 037 000,00</b>
45...2	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 756 000,00</b>	<b>2 756 000,00</b>	<b>2 756 000,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	836 000,00		865 000,00	865 000,00	865 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	300 000,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 336 000,00</b>		<b>1 535 000,00</b>	<b>1 535 000,00</b>	<b>1 535 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 651 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>4 291 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 291 000,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 171 000,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

7

Le budget primitif 2015 est approuvé par 27 voix pour et 4 abstentions.

**M. le Maire indique que la loi de finances a été votée ce matin par l'Assemblée Nationale. La cure d'austérité imposée aux collectivités territoriales se poursuit pour les trois prochaines années (11,5 milliards d'euros). Dans ce contexte contraint, la Ville est obligée de faire des efforts.**

**L'année 2015 sera marquée par :**

- **une diminution du recours à l'emprunt (1 250 000 € au lieu de 1 500 000 €),**
- **une baisse du remboursement en capital des emprunts (- 200 000 €),**
- **une baisse des dotations de l'Etat, estimée à 100 000 €.**

**De plus, il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale en ce qui concerne les taux des trois taxes des impôts locaux.**

**Ces efforts demandés aux collectivités locales en faveur du redressement des comptes publics impacteront le budget primitif et certainement le budget supplémentaire en ce qui concerne les investissements à réaliser.**

**Malheureusement cela aura un impact sur l'emploi (- 10 % sur le budget global d'investissement). En 2014 des efforts importants ont été faits pour défendre l'emploi local. Des projets importants et indispensables sont tout de même programmés notamment dans le domaine de la mise en conformité de l'accessibilité.**

**M. DAVID indique qu'il fera peu de commentaires, car il attend les résultats définitifs de 2014 « pour savoir où nous en sommes sur le plan budgétaire dans cette ville.**

**Il attire l'attention sur trois points :**

- **Si l'on additionne les amortissements 437 000 € et que l'on met en regard les immobilisations 339 000 €, on s'aperçoit que l'on investit beaucoup moins en matériel que l'amortissement, c'est un danger car si cette situation devait perdurer pendant plusieurs années, cela voudrait dire que la Ville n'a pas la capacité de maintenir son patrimoine mobilier en état ; il y aurait donc un vieillissement de ce patrimoine.**
- **Lorsque l'on additionne les dotations aux amortissements et les provisions, nous arrivons à la somme de 1 335 000 € et lorsque l'on additionne cette somme nécessaire pour renouveler le matériel et pour rembourser l'emprunt nous arrivons à 1 590 000 € il manque donc en capacité d'autofinancement 250 000 €. Ces 250 000 € il faut les mettre au regard du budget parking. Cela signifie que le budget parking plombe, pour cette année et pour de nombreuses années, les finances de la Ville.**
- **La Ville a la capacité de faire 1 730 000 € de travaux, ce qui était la moyenne les années précédentes (sauf le parking). Ces travaux sont uniquement financés par le recours à l'emprunt (1 250 000 €) et par des subventions à hauteur de 480 000 €. La Commune ne fait plus aucun investissement avec de l'autofinancement. On va pratiquement à 80 % rechercher de l'emprunt, et cela même si globalement l'emprunt n'est pas très élevé, ça veut dire qu'à terme on n'aura plus du tout la capacité à investir dans cette commune. »**

**M. le Maire répond qu'il ne partage pas cette analyse. Effectivement 1 700 000 € seront investis cette année, c'est la moyenne de votre mandat précédent. Il rappelle que le groupe d'opposition avait reproché à la majorité d'avoir beaucoup investi lors du dernier mandat, 17 millions en 5 ans. M. le Maire a reconnu que c'est un volume d'investissements important.**

**M. DAVID revient sur l'investissement du parking des Gravières. M. le Maire répond que cette opération a été réalisée dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif.**

**M. le Maire précise que l'autofinancement s'élève à 865 000 € et qu'il était à hauteur de 836 000 € au budget prévisionnel 2014. La marge d'autofinancement a été reconstituée malgré des investissements soutenus en 2014, et ce malgré les échéances électorales.**

**« Quant à nous reprocher de ne pas entretenir le parc immobilier ou de ne pas avoir la capacité de le renouveler, excusez-moi, si l'on compare les chiffres entre 2001 et 2008 je le justifierai, et entre 2008 et aujourd'hui, il n'y pas de commune mesure. Cette année encore, une balayeuse va être renouvelée pour**

un montant de 175 000 €. L'an dernier, le camion-grue des Services Techniques a été remplacé pour 200 000 €. Chiffres à l'appui je veux bien en faire la démonstration.

Je sais entendre que la Ville est peut-être allée trop loin dans les investissements, mais je connaissais les subventions qui allaient nous être allouées.

Par contre nous avons des contraintes imposées : digues du Doux, c'est une protection – établissements scolaires c'est un investissement important et indispensable (accessibilité, limiter les dépenses publiques en termes de fluides notamment). »

S'agissant « d'emprunter toujours plus », je vous rappelle cette année que le recours à l'emprunt va diminuer de 1 500 000 € à 1 250 000 €.

Mme CROUZET accepte que la comparaison des investissements entre 2001 et 2008 soit réalisée.

M. DAVID répond que personne ne conteste les travaux des écoles et de la digue.

M. le Maire indique que des comparaisons seront faites concernant notamment le renouvellement des matériels des Services Techniques.

B. FAURE ajoute que le budget de la ville est aussi amputé d'un emprunt qui coûte cher et qui est très lourd à gérer.

M. DAVID répond que cet emprunt rapporte 90 000 € de recettes à la commune.

M. le Maire : « et demain ? »

M. DAVID répond « demain on s'en fout. Je vous parle des chiffres, les 900 000 € touchés pendant votre mandat qu'en avez-vous fait ? Vous les avez balancés sur le parking. »

M. le Maire répond que ces propos sont inacceptables, qu'il ne peut les entendre.

Mme CROUZET souhaite reprendre la parole plus calmement que M. DAVID et remercie M. FAURE d'avoir abordé pour la 20<sup>ème</sup> fois ce sujet. Ce que veut dire M. DAVID c'est que personne aujourd'hui ne sait de quoi demain sera fait, personne ne sait à quel taux seront les prêts. Elle ajoute que pour l'instant la gendarmerie ne coûte pas un centime, elle rapporte.

M. FAURE répond qu'il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord : demain personne ne sait à quel taux seront les prêts.

M. RIFFAULT indique que quand on ne connaît pas un produit financier et que l'on ne sait pas sur quoi on s'engage pendant une trentaine d'années, on ne le souscrit pas.

Mme CROUZET demande à M. RIFFAULT si en sa qualité de banquier, il n'a jamais consenti ce genre de prêt.

M. RIFFAULT : absolument pas.

Mme CROUZET répond que sa banque doit être la seule à ne pas en avoir fait.

M. RIFFAULT répond uniquement de ses engagements, pas de ceux de son employeur. Il ajoute que l'analyse du groupe minoritaire sur la capacité d'emprunter est inexacte, cette dernière étant similaire. Aujourd'hui les taux sont bas et on s'engage à ces conditions.

Mme CROUZET : à l'époque ça se pratiquait ; nous n'avons pas été les seuls à contracter de la sorte. C'est un jugement que vous portez que nous ne partageons pas.

**M. le Maire : M. DAVID, je ne peux pas vous laisser dire que « demain on ne sait pas », vous avez joué à la roulette russe.**

**M. DAVID : c'est parce que vous m'avez énervé.**

**M. le Maire : vous dites des inexactitudes : « nous avons emprunté, nous avons plombé les comptes de la ville avec le parking ». Effectivement, à l'heure actuelle, le parking est déficitaire. Je souhaite que l'équilibre se fasse de mieux en mieux.**

**Vous avez contracté un emprunt à risque. Je ne peux pas accepter l'idée d'amputer l'avenir : demain d'autres géreront...**

**Nous avons la double problématique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- **Depuis plus de 8 mois, la Ville cherche à renégocier cet emprunt dont elle ne peut sortir compte tenu de l'indemnité de remboursement anticipé de 6 millions d'euros ; cette somme est supérieure à l'emprunt actuellement en cours de la Ville.**
- **La caserne (37 villas) a été réalisée pour permettre à la gendarmerie de rester sur notre territoire. Il aurait été plus opportun que des investisseurs privés construisent et récupèrent la location de l'Etat et gèrent en contrepartie ce patrimoine. La Ville n'a pas les moyens de gérer ce patrimoine important, j'aurais souhaité externaliser cette gestion, mais personne ne veut la reprendre compte tenu du prêt toxique.**

**Le Jugement du TGI devrait être connu en mars, mais je ne me fais pas d'illusion...**

**M. DAVID répond qu'il n'est pas souhaitable de sortir de cet emprunt et estime que le terme « roulette russe » est un peu fort, comme « demain, on s'en fout ».**

**Il poursuit: « si à l'époque on avait eu comme aujourd'hui des taux à 3 ou 4 % la question ne se serait pas posée, on aurait pris un taux fixe. A l'époque on n'avait pas d'autres solutions. »**

**M. le Maire répond que les élus n'étaient pas obligés de prendre ce taux.**

**M. DAVID : bien sûr que si.**

**M. le Maire indique que c'est la ville qui a demandé à DEXIA de bien vouloir se caler sur la proposition de la Caisse d'Epargne pour souscrire ce genre de produit.**

**M. DAVID : c'est juste le contraire, c'est parce que Dexia nous a fait ce genre de proposition qu'une autre banque est venue surenchérir. Aujourd'hui le rapport Dollar/Franc Suisse est de 4 %. Le taux retenu sera 30 %, soit 1,2 %. 4, 5 puis 6% depuis le début. Si le taux est de 6 % cela ne représente pas des indemnités gigantesques. En 2017-2018, nous arrivons au bout des 9 ans, le loyer sera reconstitué par les Services Fiscaux qui calculera un nouveau loyer basé sur l'indice du coût de la construction, donc le loyer va augmenter.**

**M. le Maire et M. BARRUYER précisent que cet indice est en baisse constant et qu'il existe une incertitude quant à la pérennité de la Gendarmerie sur le territoire communal au terme des 9 années.**

**M. DAVID : en admettant que l'Etat ne veuille plus louer, la commune est propriétaire, vous possédez 37 villas, que vous pouvez louer, vendre...Ne dites pas qu'il y a un risque.**

**M. FAURE souhaite apporter une précision sur le budget du parking : lors de la réunion au théâtre il y a 5 ou 6 ans, nous avons annoncé un taux de 2,84 % du budget, on est à 2,97 % alors que toutes les recettes ne sont pas comptées, ne dites pas que le budget n'est pas maîtrisé.**

**M. DAVID : vous cumulez le budget général, eau et assainissement, or il n'y a aucun lien.**

**M. FAURE : 300 000 €, ça fait 2,97 %.**

**M. DAVID : 300 000 € sur 4 700 000 € ça fait combien en % sur les impôts locaux.**

**M. FAURE : ça ne sert à rien ce comparatif.**

**M. le Maire précise que la rénovation urbaine se poursuit grâce à une Place Jean Jaurès devenue attractive, un projet de 3 immeubles présenté par des architectes tournonais va voir le jour rue du Dr Cadet.**

**Mme CROUZET répond que « son groupe est simplement inquiet ; c'est votre programme nous le respectons, mais nous ne le partageons pas ».**

**M. DAVID : qui paie le déficit du parking ? pas une recette supplémentaire de l'Etat, 300 000 € à sortir chaque année.**

**M. le Maire : son coût est maîtrisé, c'est un service mis en place pour la ville comme le cinéma-théâtre (déficit 400 000 €), la piscine est également déficitaire. Nous avons pris l'option de rénovation du centre-ville, la réflexion se poursuit notamment sur la circulation...**

**M. BARRUYER : ce qui vient d'être dit est très technique, qu'est ce qui intéresse les tournonais ? Ce soir on vote le budget. Si les administrés étaient vraiment intéressés ou très inquiets, ils auraient rempli la salle. Le budget de 2015 ne peut pas se construire comme il y a 10 ans, ne serait-ce qu'au niveau des subventions, puisque nous ne disposons pas des mêmes marges de manœuvre. Les tournonais nous font confiance. Ce qui compte pour eux, c'est de ne pas voir augmenter les impôts ni les tarifs. Nous n'avons pas fait payer les TAP et nous maintenons les subventions aux associations. Bien entendu, on aimerait faire encore mieux.**

**Mme CROUZET : nous n'aurions pas fait les mêmes choix budgétaires, mais nous partageons tout de même des valeurs, c'est ce qui fait la richesse de nos débats dans le respect des uns et des autres.**

**M. le MAIRE : Tournon est une valeur d'exemple sur notre territoire. Nous assurons des charges de centralité qui ont un coût pour le budget communal.**

**M. RIFFAULT : Je souhaite revenir sur l'emprunt toxique : je ne suis pas d'accord avec l'affirmation de l'opposition sur le fait qu'il n'y avait pas d'autres options que l'emprunt toxique. Les taux fixes, aux environs de 4%, étaient raisonnables à l'époque.**

**M. DAVID : c'est faux.**

**Mme CROUZET : je vous invite à reprendre le dossier.**

- ° - ° - ° -

#### **4 - BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET EAU) (Présentation M. FAURE)**

**M. FAURE présente le budget primitif de l'eau 2015 qui s'établit comme suit :**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	498 400,00	0,00	555 100,00	555 100,00	555 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 600,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
65	Autres charges de gestion courante	687 000,00	0,00	864 000,00	864 000,00	864 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 749 100,00</b>	<b>1 749 100,00</b>	<b>1 749 100,00</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 637 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 889 100,00</b>	<b>1 889 100,00</b>	<b>1 889 100,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	103 400,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>263 400,00</b>		<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 900 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 074 100,00</b>	<b>2 074 100,00</b>	<b>2 074 100,00</b>

+	+	0,00
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		

-	-	2 074 100,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	947 900,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00
75	Autres produits de gestion courante	926 500,00	0,00	1 123 100,00	1 123 100,00	1 123 100,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 879 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 053 100,00</b>	<b>2 053 100,00</b>	<b>2 053 100,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 879 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 053 100,00</b>	<b>2 053 100,00</b>	<b>2 053 100,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>21 000,00</b>		<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 900 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 074 100,00</b>	<b>2 074 100,00</b>	<b>2 074 100,00</b>

+	+	0,00
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		

-	-	2 074 100,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>164 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 200,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	361 200,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>393 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>145 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>553 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 000,00</b>	<b>655 000,00</b>	<b>655 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>168 000,00</b>		<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>721 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 000,00</b>	<b>676 000,00</b>	<b>676 000,00</b>

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>676 000,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	311 000,00	0,00	456 000,00	456 000,00	456 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>311 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491 000,00</b>	<b>491 000,00</b>	<b>491 000,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>311 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491 000,00</b>	<b>491 000,00</b>	<b>491 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	103 400,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>410 400,00</b>		<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>721 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 000,00</b>	<b>676 000,00</b>	<b>676 000,00</b>

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>676 000,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>164 000,00</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Le budget eau 2015 est approuvé à l'unanimité.

**M. le Maire indique que M. Vincent GENTHIAL (remplaçant de M. DURAND) a pris ses fonctions de directeur adjoint de la régie « Eau de Tournon » le 18 octobre dernier. M. David LOPES (remplaçant de M. ATALLAH) a également pris ses fonctions au service urbanisme, en qualité d'instructeur des autorisations du droit des sols, le 1<sup>er</sup> novembre dernier.**

- ° - ° - ° -

**5 - BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. FAURE)**

M. FAURE présente le budget primitif de l'assainissement 2015 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	494 100,00	0,00	516 400,00	516 400,00	516 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	137 700,00	0,00	158 600,00	158 600,00	158 600,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>639 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 500,00</b>	<b>684 500,00</b>	<b>684 500,00</b>
66	Charges financières	107 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>753 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>786 500,00</b>	<b>786 500,00</b>	<b>786 500,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	95 000,00		126 000,00	126 000,00	126 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	225 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>320 000,00</b>		<b>351 000,00</b>	<b>351 000,00</b>	<b>351 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 073 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 500,00</b>	<b>1 137 500,00</b>	<b>1 137 500,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 137 500,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	871 000,00	0,00	935 500,00	935 500,00	935 500,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>975 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 037 500,00</b>	<b>1 037 500,00</b>	<b>1 037 500,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>975 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 037 500,00</b>	<b>1 037 500,00</b>	<b>1 037 500,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	98 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>98 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 073 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 500,00</b>	<b>1 137 500,00</b>	<b>1 137 500,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 137 500,00</b>
---	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>251 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent de recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
23	Immobilisations en cours	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 000,00</b>	<b>348 000,00</b>	<b>348 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>96 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>444 000,00</b>	<b>444 000,00</b>	<b>444 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>317 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>684 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	98 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>322 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>639 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>784 000,00</b>	<b>784 000,00</b>	<b>784 000,00</b>

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>784 000,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	95 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>433 000,00</b>	<b>433 000,00</b>	<b>433 000,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>433 000,00</b>	<b>433 000,00</b>	<b>433 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	95 000,00		126 000,00	126 000,00	126 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	225 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>544 000,00</b>		<b>351 000,00</b>	<b>351 000,00</b>	<b>351 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>639 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>784 000,00</b>	<b>784 000,00</b>	<b>784 000,00</b>

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>784 000,00</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>251 000,00</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget assainissement 2015 est approuvé à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

**6 - BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET PARKING « LES GRAVIERS »)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget primitif du parking « les Gravieres » 2015 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	79 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 000,00</b>	<b>136 000,00</b>	<b>136 000,00</b>
66	Charges financières	120 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>235 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>251 000,00</b>	<b>251 000,00</b>	<b>251 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	71 000,00		74 000,00	74 000,00	74 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>71 000,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>326 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>
77	Produits exceptionnels	281 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>	<b>326 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>326 000,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>75 000,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>

+	<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 000,00</b>
---	---	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	71 000,00		74 000,00	74 000,00	74 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>71 000,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>

+	<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 000,00</b>
---	---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>75 000,00</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 – RI 021 ; DI 040 – RE 042 ; RI 040 – DE 042 ; DI 041 – RI 041 ; DE 043 – RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Mme SCHWANDER pense « qu'il n'est pas nécessaire d'essayer de trouver des points de rupture où il n'y en a pas ».

« On peut être d'accord pour le ciné-théâtre, c'est bien pour notre ville. On peut considérer que le coût du parking nous semble prohibitif par rapport au service rendu : 300 000 €. (...) Cela signifie que chaque tournoisais dépense 75 € par an. Au regard du faible taux d'occupation du parking, les tournoisais confirment le fait qu'il n'est pas utile par rapport aux besoins de notre ville et qu'il apparaît surdimensionné.... Il est important de faire des rénovations (aménagement d'une belle place), pour autant le coût nous semble vraiment trop élevé.

Par ailleurs, on est déjà intervenu au sujet des 1 000 € SACEM, même s'il s'agit d'une petite somme, il est opportun de faire attention en cette période de restriction budgétaire. Il devait y avoir une réflexion. »

M. le Maire répond que les services vont étudier les moyens permettant de réduire cette redevance.

M. le Maire avance qu'il y a dans ce projet de rénovation urbaine une part « de pari sur l'avenir ». Dans quelques temps le parking sera sous-dimensionné, il y a quelques signes avant-coureurs (des dossiers qui vont être déposés autour de cette place). L'orientation principale prise par l'ancienne majorité a consisté à permettre à notre centre-ville historique et commerçant de perdurer.

Il ajoute que ce ratio à l'habitant le différentiel du taux d'occupation du parking est un raccourci rapide ; ce type de calcul pourrait être fait sur d'autres services publics dont beaucoup ne sont pas connus des concitoyens : les ratios peuvent faire peur, ou laisser imaginer d'autres réalités.

« Quand vous dites que vous êtes d'accord pour l'aménagement urbain, lorsque l'option a été prise de supprimer l'ancien parking, il y a eu quelques réticences de la part de votre groupe... ».

M. le Maire indique qu'à l'instar de la ville d'Annonay, qui a également investi en faveur de la requalification de son cœur de ville, Tournon-sur-Rhône a fait le choix de l'attractivité de son centre-ville afin que la chalandise se développe, ne se déporte pas à l'extérieur de la ville et que l'habitat se développe sur ce secteur. Tous les « paramètres sont au vert » pour essayer de faire en sorte que tous les investisseurs soient intéressés par le centre-ville.

Mme SCHWANDER ajoute que l'on « est tous d'accord pour dire que ce n'est pas simple pour les commerçants. Il ne faut pas chercher des points de rupture où il n'y en a pas.

En ce qui concerne l'aménagement de la place, il pouvait très bien y avoir une rénovation urbaine en conservant la façade de l'ancienne halle. Les coûts sont importants :

Coût du parking important 75 €/foyer, c'est beaucoup,

Coût du ciné théâtre 100 €/foyer, on peut considérer que c'est important d'avoir un cinéma, une vie culturelle.

Nous sommes prêts pour mettre cette somme sur la culture, mais pas 75 € sur le parking. Il faut ramener les choses à leur coût. »

M. le Maire indique que les euros investis sur le parking rapportent des euros dans les commerces et ont des retombées sur le tourisme.

Mme BANCEL ajoute que « ce sont des choix que nous avons faits. Cet aménagement urbain ne serait pas aussi utilisé, tant la semaine que pour le marché, si nous n'avions pas mis les voitures en-dessous.

S'agissant de l'utilisation du parking, c'est une habitude. Ce sont les personnes âgées qui l'utilisent le plus, notamment les jours de marchés grâce à l'accessibilité directe avec ascenseur. »

M. BARRUYER fait remarquer que le projet d'aménagement de la place n'est pas arrivé à son terme. A la place de l'ancienne halle, se trouve un parking payant d'une quarantaine d'emplacements. Au départ de ce projet, il était prévu qu'il y ait un bâtiment au nord de cette place qui pourrait accueillir des

services (une médiathèque...). Ces 40 places seront à terme supprimées et les 100 places de parking seront insuffisantes à un moment donné.

**Mme CROUZET conclut que son groupe n'était pas d'accord sur le choix du projet.**

Le budget du parking « les Gravières » 2015 est approuvé par 27 voix et 4 contre.

- ° - ° - ° -

## **7 - NOUVEAUX TARIFS CHATEAU-MUSEE (Présentation M. BARBARY)**

Afin d'améliorer les prestations proposées par le Château-Musée et de diversifier les produits proposés dans sa boutique, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants dans le cadre de la régie du Château-Musée :

- . Livre « Tournon-sur-Rhône une Ville une rive » : 29,00 €,
- . Livre sur Joseph Xavier Mallet de Michel MAUGER : 23,50 €,
- . Livre « La vie municipale à Tournon-sur-Rhône » de Juliette THIEBAUD : 19,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création de ces nouveaux tarifs de la régie du Château-Musée tel qu'indiqué ci-dessus,
- **FIXE** ces tarifs à :
  - . Livre « Tournon-sur-Rhône une Ville une rive » : 29,00 €,
  - . Livre sur Joseph Xavier Mallet de Michel MAUGER : 23,50 €,
  - . Livre « La vie municipale à Tournon-sur-Rhône » de Juliette THIEBAUD : 19,00 €.

- ° - ° - ° -

## **8 - TARIFS 2015**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs 2015, selon état annexé à la présente délibération.

## TARIFS 2015

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>MARCHES</b>			
Emplacement passager du 1er septembre au 30 avril	le ml/jour	1,05 €	1,10 €
Emplacement passager du 1er mai au 31 août	le ml/jour	1,85 €	1,90 €
Emplacement annuel	par ml/ année civile	30,00 €	31,00 €
<b>FOIRES</b>			
<b>Droit d'installation</b>			
Partie fixe	par empemt	10,00 €	11,00 €
Partie variable :			
- Produit manufacturé et commerce local	le ml/jour	2,70 €	2,80 €
- Postiche démonstration Grande rue	le ml/jour	6,60 €	6,70 €
- Ail, Oignons place de la Résistance et Rampon	le ml/jour	6,60 €	6,70 €
- Matériel agricole	le m <sup>2</sup> /jour	1,30 €	1,35 €
- Bestiaux	à l'unité/jour	1,80 €	1,80 €
<b>Branchements électriques Place Jean Jaurès et Marché Couvert</b>			
Lampes additionnelles	par année civile	41,00 €	42,00 €
	au trimestre	10,25 €	10,50 €
Banque réfrigérée	par unité/an	67,00 €	69,00 €
<b>BRADERIES ET VIDE-GRENIERS</b>			
Emplacements :	le ml/jour	3,60 €	3,60 €
<b>TERRASSES (au rez-de-chaussée / à l'étage)</b>			
<b>MAGASINS</b>			
. Zone centrale	le m <sup>2</sup> /année civile	5,84 €	5,95 €
	+ droit fixe/ année civile	37,93 €	39,00 €
. Zone extérieure	le m <sup>2</sup> /année civile	5,43 €	5,45 €
	+ droit fixe/ année civile	37,93 €	39,00 €
<b>TERRASSES DE BARS - RESTAURANTS - PATISSERIES - GLACIERS</b>			
Zone centrale du 1er mai au 31 octobre	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	11,28 €	11,50 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
Zone centrale du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	5,54 €	5,65 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
Zone extérieure du 1er mai au 31 octobre	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	6,66 €	6,80 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
Zone extérieure du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	3,49 €	3,55 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
<b>TERRASSES FERMÉES</b>			
Zone centrale	le m <sup>2</sup> année civile	52,28 €	53,30 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
Zone extérieure	le m <sup>2</sup> année civile	31,78 €	32,40 €
	+ droit fixe/ année civile	37,93 €	39,00 €
<b>TERRASSES COUVERTES AVEC APPUI SUR LE DOMAINE PUBLIC</b>			
Zone centrale	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	22,55 €	23,00 €
	+ droit fixe / année civile	37,93 €	39,00 €
Zone extérieure	le m <sup>2</sup> pour 6 mois	13,63 €	13,90 €
	+ droit fixe/ année civile	37,93 €	39,00 €
<b>PANNEAUX PUBLICITAIRES ET APPAREILS DIVERS</b>			
	à l'unité/ année civile	49,20 €	50,00 €
<b>VOIRIE (du 1er au 30 ème jour, Demi-tarif à partir du 31ème jour)</b>	le m <sup>2</sup> et par jour	0,46 €	0,47 €
<b>TARIF POUR COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES</b>			
Tarif pour commerçants non sédentaires occupant le domaine public en dehors des jours et heures de foires et marchés	le ml/jour	4,70 €	4,80 €
<b>FÊTE VOTIVE</b>			
Emplacement de moins de 30 m <sup>2</sup>	droit fixe/fête	46,00 €	47,00 €
	m <sup>2</sup> /fête	2,70 €	2,75 €
Emplacement de plus de 30 m <sup>2</sup>	droit fixe/fête	102,00 €	104,00 €
	m <sup>2</sup> /fête	0,85 €	0,90 €
<b>NOCTURES DE L'ARTISANAT, AUTRES FOIRES ET MARCHES</b>			
Emplacement	le ml	5,80 €	5,80 €

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>CIRQUES MENAGERIES</b>			
Cirques ménageries	le m <sup>2</sup> /jour	0,67 €	0,69 €
<b>TAXIS - DROIT DE VOIRIE</b>			
Droit de voirie perçu auprès des artisans du taxi occupant un emplacement sur la voie publique	par année civile	164,00 €	167,00 €
<b>STATIONNEMENTS POUR TRANSPORTS DE FONDS</b>			
Par tranche de 12,50 m <sup>2</sup> (toute tranche entamée est due en totalité)	par tranche/ an	4 336,00 €	4 422,00 €
<b>STATIONNEMENT PAYANT (Délibération n° 77/2005 du 29 septembre 2005)</b>			
Paiement accepté : pièces, monétique, carte ville*, carte Monéo, carte abonnement			
Tarif €/heure			
0 h 20		0,20 €	0,20 €
0 h 40		0,40 €	0,40 €
1 h		0,80 €	0,80 €
1 h 30		1,50 €	1,50 €
2 h		2,00 €	2,00 €
3 h		3,00 €	3,00 €
4 h		4,00 €	4,00 €
Journée		7,00 €	7,00 €
Tarif € pour l'achat d'au moins 1 000 h de stationnement (délibération 93/2009)			
1 h		0,20 €	0,20 €
Cartes abonnements			
Mensuel - 4 semaines		20,00 €	20,00 €
Annuel - 52 semaines		240,00 €	240,00 €
*Paiement par carte ville :			
- 1/2 h gratuite/jour			
Personnes à mobilité réduite			
Véhicules munis du macaron GIG/GIC		gratuité	gratuité
<b>STATIONNEMENT CAMPING-CARS (délibération 13/2013-79)</b>			
Aire de service-stationnement de camping cars sise parking de l'octroi	par jour (24 heures)	5,00 €	5,00 €
<b>CAUTION</b>			
Caution - Remise clefs des locaux municipaux		75,00 €	75,00 €
Caution - Prêt de matériel et véhicules municipaux		150,00 €	150,00 €
<b>LOCATIONS DE MATÉRIELS AUX ASSOCIATIONS NON TOURNONAISES OU TAINOISES</b>			
Le matériel sera récupéré à propre et regroupé en un seul emplacement			
Chaises prêtées		1,00 €	1,00 €
Chaises livrées	l'unité / 1 à 3 jours	2,00 €	2,00 €
Chaises livrées et installées		3,00 €	3,00 €
Tables prêtées		3,00 €	3,00 €
Tables livrées	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Tables livrées et installées		8,00 €	8,00 €
Barrières "VAUBAN" galva prêtées		1,00 €	1,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées	l'unité / 1 à 3 jours	2,00 €	2,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées installées		3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 m prêtées		3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 3 m livrées	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 livrées installées		10,00 €	10,00 €
Caissons bois 0,8 x 1,5 m prêtés		5,00 €	5,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m prêtés		5,00 €	5,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m prêtées		5,00 €	5,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées installées		15,00 €	15,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		2 370,00 €	2 370,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 160,00 €	3 160,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 710,00 €	3 710,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		4 260,00 €	4 260,00 €
podiums 25 m <sup>2</sup>	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
podiums 25 m <sup>2</sup> livrés installés		1 900,00 €	1 900,00 €
podiums 50 m <sup>2</sup>	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podiums 50 m <sup>2</sup> livrés installés		3 220,00 €	3 220,00 €
podiums 75 m <sup>2</sup>	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
podiums 75 m <sup>2</sup> livrés installés		3 700,00 €	3 700,00 €
podiums 100 m <sup>2</sup>	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
podiums 100 m <sup>2</sup> livrés installés		4 260,00 €	4 260,00 €
podium roulant 30m <sup>2</sup> baché	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podium roulant 30m <sup>2</sup> baché livrés installés		715,00 €	715,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
podium roulant baché sur 30m <sup>2</sup> extension 56m <sup>2</sup>	l'ensemble / 1 à 3 jours	250,00 € 1 650,00 €	250,00 € 1 650,00 €
podium roulant baché sur 30m <sup>2</sup> extension 56m <sup>2</sup> livrés installés			
tentes ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	100,00 € 600,00 €	100,00 € 600,00 €
tentes ouverte livrées installées			
tente 1/2 ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 € 650,00 €	150,00 € 650,00 €
tente 1/2 ouverte livrée installée			
tente fermée	l'ensemble / 1 à 3 jours	200,00 € 688,00 €	200,00 € 688,00 €
tente fermée livrée installée			
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>			
(1) hors carburant - (2) hors frais de mise en décharge			
Nettoyage des façades d'immeuble privées (délibération 36/2003)	m <sup>2</sup> surface traitée	25,00 €	25,00 €
Main d'œuvre	par heure	30,50 €	30,50 €
Véhicule léger avec benne (1)	par heure	30,00 €	30,00 €
Camion 14 tonnes (1)	par heure	75,00 €	75,00 €
Camion 18 T grue (1)	par heure	90,00 €	90,00 €
Tracto pelle	par heure	105,00 €	105,00 €
Chariot élévateur "clarck" (1)	par heure	40,00 €	40,00 €
Aspirateur à feuilles	par heure	50,00 €	50,00 €
Benne 7 m <sup>3</sup> gravas (2)	par jour	70,00 €	70,00 €
Benne 17 m <sup>3</sup> (2)	par jour	170,00 €	170,00 €
Benne ridelles 15 m <sup>3</sup> (2)	par jour	150,00 €	150,00 €
Conteneur fermé 25 m <sup>3</sup>	par jour	190,00 €	190,00 €
<b>PORT DE PLAISANCE</b>			
<b>Emplacement</b>			
<b>Bâteaux de 0 à 9 m</b>			
Annuel Habitation	année civile	1 000,00 €	1 000,00 €
Annuel Garage	année civile	590,00 €	590,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	52,00 €	52,00 €
Nuitée	par nuit	14,00 €	14,00 €
<b>Bâteaux de 9.01 m à 15 m</b>			
Annuel Habitation	année civile	1 600,00 €	1 600,00 €
Annuel Garage	année civile	990,00 €	990,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	70,00 €	70,00 €
Nuitée	par nuit	16,00 €	16,00 €
<b>Bâteaux de 15.01 m à 21 m</b>			
Semaine	7 nuités consécutives	88,00 €	88,00 €
Nuitée	par nuit	19,00 €	19,00 €
<b>Bâteaux de plus de 21 m</b>			
Semaine (7 nuitées)	7 nuités consécutives	115,00 €	115,00 €
Nuitée	par nuit	21,00 €	21,00 €
<b>Branchements électriques :</b>			
<b>Bâteaux de 0 à 9 m</b>			
Annuel	année civile	400,00 €	400,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	16,00 €	16,00 €
<b>Bâteaux de 9.01 m à 15 m</b>			
Annuel	année civile	500,00 €	500,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	21,00 €	21,00 €
<b>Bâteaux de 15.01 m à 21 m</b>			
Semaine	7 nuités consécutives	27,00 €	27,00 €
<b>Bâteaux de plus de 21 m</b>			
Annuel	année civile	790,00 €	790,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	32,00 €	32,00 €
<b>PISCINE</b>			
<b>A compter du 1er janvier 2015, la durée de validité des nouvelles cartes délivrées ci-dessous est de 6 mois maximum</b>			
<b>Entrées individuelles</b>			
Tarif B - Adultes	par personne	3,00 €	3,00 €
Tarif C - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	1,40 €	1,40 €
Tarif D - Enfants - de 6 ans	par personne	0,80 €	0,80 €
<b>Abonnements 10 entrées :</b>			
Tarif E - Enfants - de 6 ans	par personne	5,90 €	5,90 €
Tarif F - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	11,00 €	11,00 €
Tarif G - Adultes	par personne	21,50 €	21,50 €

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>Cartes permanentes :</b>			
Tarif H - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	35,50 €	35,50 €
Tarif I - Adultes	par personne	70,50 €	70,50 €
Cartes permanentes pour les personnes ayant un revenu dont le quotient familial est inférieur à 460 € sur présentation de la dernière notification de la caisse d'allocations familiales pour les résidents de la commune et de la communauté de communes du Tournonais.			
Tarif K - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	10,00 €	10,00 €
Tarif L - Adultes	par personne	20,00 €	20,00 €
<b>Cartes de courte durée</b> (délibération du 12 juin 2003)			
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 2 heures indivisibles			
	par personne	9,00 €	9,00 €
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 1 heure indivisible (11h-12h/12h-13h/13h-14h/17h-18h/18h-19h)			
	par personne	4,50 €	4,50 €
<b>Mise à disposition</b>			
Mise à disposition du bassin couvert (Toute heure commencée se paye en totalité. Ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)			
	Heure indivisible	65,00 €	65,00 €
Mise à disposition du bassin de plein air :			
- La ligne d'eau		15,00 €	15,00 €
- Totalité du bassin	Heure indivisible	60,00 €	60,00 €
(ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)			
Mise à disposition d'un agent municipal qualifié pour la surveillance (Toute heure commencée se paye en totalité. Réservé aux associations et personnes morales)			
	Heure indivisible	25,00 €	25,00 €
<b>Cours individuel d'apprentissage</b>			
Cycle de 10 séances pour débutants (Tout cycle commencé se paye en totalité. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)			
	Le cycle	90,00 €	90,00 €
Séance d'approfondissement ou de perfectionnement (Toute séance commencée se paye en totalité. Ce tarif s'applique à la séance pour un ou deux enfants. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)			
	La séance	13,00 €	13,00 €
<b>Cours collectifs d'apprentissage</b>			
Extra scolaire		5,50 €	5,50 €
<b>Aquagym</b>			
	La séance	7,00 €	7,00 €
	Les 10 séances	55,00 €	55,00 €
<b>INSTALLATION SPORTIVE</b>			
Location des installations sportives à des institutions ou clubs extérieurs à la commune			
	Par heure	23,50 €	23,50 €
	caution	180,00 €	180,00 €
<b>MAISON MUNICIPALE POUR TOUS - LOCATION DE SALLES</b>			
Location salles			
	par journée	50,00 €	50,00 €
	par ½ journée	30,00 €	30,00 €
Location salles pour stages longue durée			
	par journée	45,00 €	45,00 €
	par ½ journée	25,00 €	25,00 €
Location salles pour conférences			
	par heure	15,00 €	15,00 €
Location pour assemblées générales copropriétés			
	par location	35,00 €	35,00 €
<b>TARIFS DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES</b>			
Copies format A4 (papier fourni par la Ville)			
	page recto	0,15 €	0,15 €
	page recto/ verso	0,25 €	0,25 €
Copies format A4 (papier fourni par le demandeur)			
	page recto	0,10 €	0,10 €
	page recto/ verso	0,15 €	0,15 €
Copies page A3			
	page recto	0,25 €	0,25 €
Copies, plans et documents particuliers (tirages couleurs....) réalisés par un prestataire extérieur			
	<b>Tarif facturé par le prestataire</b>		
Planche adresses	par feuille	0,85 €	0,85 €
Copies sur feuille cartonnée A4	par feuille	0,40 €	0,40 €
<b>ACCUEIL DE LOISIRS (deliberation 18/2013-57)</b>			
<b>Accueil en journée complète - de 9 h à 17 h avec le repas</b>			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la journée	17,00 €	17,00 €
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la journée	19,00 €	19,00 €
<b>Accueil en demi-journée pour les 3-6 ans (sauf jour de sortie)</b>			
<b>Accueil en demi-journée sans repas (de 9 h à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h) :</b>			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la 1/2 journée	8,50 €	8,50 €
	le repas	2,90 €	2,90 €
-pour les 1/2 journées avec repas il convient de rajouter le tarif du repas :			
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la 1/2 journée	9,50 €	9,50 €
	le repas	2,90 €	2,90 €
-pour les 1/2 journées avec repas il convient de rajouter le tarif du repas :			
<b>Minicamp</b>			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la nuité	10,00 €	10,00 €
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la nuité	15,00 €	15,00 €
<b>Garderies accueil de loisirs</b>			
Garderies matin (à partir de 7 h 45)			
	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Garderies soir (jusqu'à 18 h 30)			
	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Pénalité garderie soir par 1/4 d'heure de retard après 18 h 30			
	Par 1/4 d'heure	2,00 €	2,00 €

	Unite de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>CHATEAU-MUSEE</b>			
<b>Location de salles</b>			
Caveau, jusqu'à 1 h du matin	par jour	140,00 €	140,00 €
Caveau, soirée complète avec bal	par soirée	180,00 €	180,00 €
Caveau, personnel municipal, confrérie de la jolie treille		gratuité	gratuité
Caveau, association Théâtre du Sycomore (pendant le festival Shakespeare)		gratuité	gratuité
Caveau, association Vochora (pendant le festival)		gratuité	gratuité
Caveau, Institut départemental des Métiers d'Art de l'Ardèche (IDMA), durant la biennale		gratuité	gratuité
Caveau, Office du Tourisme - Evènement "vignobles et découvertes" du 25 au 26 octobre 2014		gratuité	gratuité
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (+ de 2 heures)	par location	200,00 €	200,00 €
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (- de 2 heures)	par location	120,00 €	120,00 €
Caveau - location de courte durée (2 heures)	par location	100,00 €	100,00 €
Caveau - prestation réservée à l'oenotourisme (délibération n°6/2012-111)	par location	60,00 €	60,00 €
Cauton		500,00 €	500,00 €
Cauton pour location de courte durée		300,00 €	300,00 €
<b>Location d'espaces</b>			
Terrasse nord pour soirée prestige de 19 h à 0 h 00	par soirée	1 200,00 €	1 200,00 €
Terrasse nord - location pour les déjeuners d'entreprises	par location	1 050,00 €	1 050,00 €
Terrasse nord - location courte durée	par location		500,00 €
Location tente et matériel annexe	par location		100,00 €
<b>Location espace Broët (délibération 42/2011)</b>			
Tarif location toute la journée	par location	900,00 €	900,00 €
Tarif location conférence ou réunion en journée	par location	300,00 €	300,00 €
Manifestation en soirée	par location	750,00 €	750,00 €
Cauton		1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Location terrasse + espace Broët + caveau</b>			
Tarif location groupée		1 200,00 €	1 200,00 €
<b>Appartement du château</b>			
Frais de gestion	Forfait	50,00 €	50,00 €
<b>Location de vaisselle</b>			
Lot pour repas	par location	45,00 €	45,00 €
Lot pour lunches	par location	35,00 €	35,00 €
(1/2 lot possible)	par location	17,00 €	17,00 €
Apéritif	par location	14,00 €	14,00 €
Cauton		50,00 €	50,00 €
<b>Visite du Musée (entrées)</b>			
Gratuité 1er dimanche par mois			
Adulte (avec dépliant)	par personne	4,00 €	4,00 €
Gites de France, guide du routard, partenariat SNCF	par personne	3,00 €	3,00 €
Adulte avec Pass découverte (Délibération 2/2014-19)	par personne	3,00 €	3,00 €
Adulte avec Pass inter sites	par personne	3,00 €	3,00 €
Enfant de moins de 12 ans	par personne	gratuité	gratuité
Jeune de 12 à 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, adulte bénéficiaire du RSA	par personne	2,00 €	2,00 €
Entrée individuelle exposition espace Broët	par personne	2,00 €	2,00 €
Groupe de 10 et plus	par personne	3,00 €	3,00 €
Terrasses groupes	par personne	1,50 €	1,50 €
Groupes scolaires	par personne	gratuité	gratuité
Etablissements scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents de l'association Amis du musée et du Château (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité
Groupe dans le cadre du jumelage (délibération 3/2012-47)	par personne	gratuité	gratuité
Agents OTSI (présentation de la carte)	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents ICOM (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité
Journalistes détenteurs de la carte officielle	par personne	gratuité	gratuité
Public en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité)	par personne	gratuité	gratuité
Pass annuel	par personne	10,00 €	10,00 €
Accompagnateur d'un groupe (délibération 14/2012-15)	par personne	gratuité	gratuité
<b>Visite du Musée (visites commentées)</b>			
Visite guidée (en plus du droit d'entrée)	par personne	2,00 €	2,00 €
Groupe scolaire hors Tournon	forfait	35,00 €	35,00 €
Rencontre avec les artistes pour les groupes scolaires hors Tournon	forfait	45,00 €	45,00 €
Groupes scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	forfait	gratuité	gratuité
Centre de loisirs sans hébergement et centres sociaux hors Tournon (maximum 20 enfants)	forfait	22,00 €	22,00 €
Centre de loisirs sans hébergement et Centre socio culturel de Tournon sur Rhône		gratuité	gratuité
<b>Visite atelier</b>			
Jeune public individuel	Forfait	15,00 €	15,00 €
Scolaires hors Tournon	Forfait	45,00 €	45,00 €
<b>Documents d'information</b>			
Carte postale	Unité	0,50 €	0,50 €
Cartes postales	Lot de 5	2,00 €	2,00 €
Carte postale double	Unité	1,50 €	1,50 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version française	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise	Unité	5,00 €	5,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise - tarif office de tourisme du tournois	Unité	4,50 €	4,50 €
Livre Cap sur le Rhône, fabuleuses histoires de navigation - éditions actes sud (délibération 51/2010)	Unité	13,90 €	13,90 €
Livre sur Gustave Tournier	Unité	20,00 €	20,00 €
Livre sur exposition Gimond de 2005	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre de l'exposition produits par la ville	Unité	9,00 €	9,00 €
Livre Colette Bonzo "une femme en bataille"	Unité	12,00 €	12,00 €
Livre Colette Bonzo - 2007	Unité	25,00 €	25,00 €
Livre "Bal au bois de Païolive"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Note sur la paysage"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "sujets bateaux", collection itinéraires	Unité	9,90 €	9,90 €
Livre "Post scriptum" - Bernadette Tintaud	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre Alain Signori - Exposition	Unité	12,00 €	12,00 €
Livres jeunesse Alain Signori	Unité	18,00 €	18,00 €
Cartes postales œuvres Alain Signori	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre "arbres horizons" - Bernadette Tintaud	Unité	9,00 €	9,00 €
Cartes postales Daiva Duarte	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre exposition Dalva Duarte (délib 14/2013-30)	Unité	25,00 €	25,00 €
Etudes drômoise hors-série Rhône	Unité	10,00 €	10,00 €
Tiré à part "beaux-arts magazine" - Exposition Branly	Unité	9,00 €	9,00 €
La Grotte Chauvet Pont d'Arc édition patrimoine du Dauphiné Libéré	Unité	7,90 €	7,90 €
Livre revue faire part	Unité	29,00 €	29,00 €
Affiches	Unité	3,00 €	3,00 €
<b>Produits boutique</b>			
Figurines	Unité	8,00 €	8,00 €
Blasons et bustes	Unité	30,00 €	30,00 €
Mugs avec vue du Château	Unité	12,00 €	12,00 €
Puzzles avec vue du Château	Unité	13,00 €	13,00 €
Max Monier de la Sizeranne - Hors série édité par les études drômoises	Unité	10,00 €	10,00 €
Dalva Duarte - Sac en tissu avec impression de l'affiche - tarif artiste	Unité	7,00 €	7,00 €
Dalva Duarte - Sac en tissu avec impression de l'affiche - tarif public	Unité	9,00 €	9,00 €
Porte-clés rond	Unité	3,50 €	3,50 €
Stylo bambou	Unité	3,50 €	3,50 €
Epée	Unité	6,00 €	6,00 €
Mug château	Unité	6,00 €	6,00 €
Livre idée-berge - éd EMCC	Unité	15,00 €	15,00 €
Livret jeux	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre coloriage Afrique	Unité	4,00 €	4,00 €
30 jeux autour du monde	Unité	4,50 €	4,50 €
<b>SALLE EXPOSITION HOTEL DE LA TOURETTE</b>			
Caution		400,00 €	400,00 €
Saison du 1er avril au 30 septembre pour toute période commencée de 7 jours :			
- Tournois	forfait	105,00 €	105,00 €
- Non tournois	forfait	160,00 €	160,00 €
Basse saison du 1er octobre au 31 mars) pour toute période commencée de 7 jours :			
- Tournois		80,00 €	80,00 €
- Non tournois		120,00 €	120,00 €
- Etablissements scolaires tournois (délib 15/2013-31)		gratuité	gratuité
- Association Vochora (pour la billetterie) (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Association des Amis du Musée et du Patrimoine (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Centre socio culturel de Tournon sur Rhône (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Association BOZ'ARTS Tain Tournon (exposition guerre 14-18 du 19 au 25 janvier 2015)		gratuité	gratuité
<b>BIBLIOTHEQUE</b>			
Jeune moins de 18 ans domicilié à Tournon sur Rhône	par personne	gratuité	gratuité
Jeune moins de 18 ans non tournois	par personne	5,20 €	5,20 €
Étudiant (titulaire de la carte étudiant) - à partir de 18 ans	par personne	8,40 €	8,40 €
Demandeur d'emploi	par personne	8,40 €	8,40 €
Adulte	par personne	12,70 €	12,70 €
Tarif vacances d'été	par personne	3,85 €	3,85 €
Crèches, établissements scolaires du 1er et 2nd degrés, accueil de loisirs sans hébergement, centre socio culturel, maison de retraite, maison pour vivre, CADA, CAMSP, SESSAD, service judiciaire de Tournon sur Rhône	par personne	gratuité	gratuité
Associations lire et faire lire et archipel théâtre (sur présentation d'un justificatif)	par personne	gratuité	gratuité
Collectivités et les établissements (scolaires, sociaux et sanitaires) hors Tournon sur Rhône	par personne	5,20 €	5,20 €
<b>Bibliothèque sonore (délib 32/2011)</b>			
Prêt de lecteurs de livres parlés numériques aux personnes handicapés quelles que soient leurs déficiences définitives ou temporaires, inscrites à la bibliothèque municipale aux conditions tarifaires votées ci-dessus.	Période maximale de prêt : 1 mois		Période maximale de prêt : 1 mois
Caution		50,00 €	50,00 €
<b>Portage à domicile (délib 12/2013-78)</b>			
Adultes, résidents de Tournon sur Rhône, inscrits à la bibliothèque	par personne	12,70 €	12,70 €

	Unité de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>CONVENTIONS D'OCCUPATION</b>			
4, rue Gourguillon	année civile	31,00 €	32,00 €
14, rue Gourguillon	année civile	51,00 €	52,00 €
<b>LOCATION VERBALE</b>			
Parcelle de terrain Mme GAY Francis	année civile	16,00 €	17,00 €
<b>CIMETIERE</b>			
<b><u>Concessions</u></b>			
Droit fixe (15, 30, 50 ans) - <i>instruction fiscale du 18 janvier 2006</i>		30,00 €	30,00 €
Locations temporaires 15 ans	par m <sup>2</sup>	60,00 €	60,00 €
Location trentenaire	par m <sup>2</sup>	120,00 €	120,00 €
Location cinquantenaire	par m <sup>2</sup>	230,00 €	230,00 €
Location centenaire ( <i>renouvellement</i> )	par m <sup>2</sup>	390,00 €	390,00 €
<b><u>Columbarium</u></b>			
Location trentenaire	par empemt	370,00 €	370,00 €
<b><u>Jardin du souvenir</u></b>			
Taxe de dispersion des cendres ( <i>délibération 8/2012-103</i> )	par dispersion	50,00 €	50,00 €
<b><u>Caveaux préfabriqués</u></b>			
Caveau 3 places	par caveau	540,00 €	540,00 €
Caveau 6/9 places	par caveau	790,00 €	790,00 €
<b><u>Caveaux communaux provisoires</u></b>			
Droit fixe	par caveau	12,00 €	12,00 €
Droit variable	par jour/ caveau	1,20 €	1,20 €

**TARIFS 2015 - Cinéma/Théâtre**

<b>LOCATION DE SALLES</b>		Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>Associations Locales ( associations Tournonaises et associations Tain/Tournon + Scolaires de Tournon )</b>			
<b>Salle Georges Brassens</b>			
Repas,		80,00 €	80,00 €
Conférences, réunions, expositions, salons, loto, réceptions...		gratuité	gratuité
Spectacles (avec agent de sécurité incendie pour une représentation)		80,00 €	80,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		50,00 €	50,00 €
<b>Théâtre</b>			
Conférences, réunions...		80,00 €	80,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		400,00 €	400,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
Frais techniques + 1 agent de sécurité incendie pour une représentation			80,00 €
<b>Espace Pagnol</b>			
Expositions, réunions...		gratuité	gratuité
<b>Salle cinéma</b>			
Conférences, réunions...		80,00 €	80,00 €
<b>Caution</b> (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €
<b>Associations extérieures, particuliers, sociétés et entreprises</b>			
<b>Salle Georges Brassens</b>			
Repas, réceptions...		230,00 €	230,00 €
Mariages (du vendredi 14 h au dimanche inclus)		400,00 €	400,00 €
Expositions, salons (2 à 6 jours)		260,00 €	260,00 €
Conférences, réunions...		160,00 €	160,00 €
Spectacles (ce tarif comprend la location + un agent de sécurité incendie pour une représentation)		300,00 €	300,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
<b>Théâtre</b>			
Conférences, réunions...		220,00 €	220,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		630,00 €	630,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		200,00 €	200,00 €
<b>Salle cinéma</b>			
Conférences, réunions...		220,00 €	220,00 €
<b>Caution</b> (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €

<b>CINEMA</b>	Unité de facturation:	Tarifs 2014	Tarifs 2015
<b>Tarif public</b>			
Plein tarif	la place	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (carte famille nombreuse, étudiant, + 65 ans, comité d'entreprise, amicale du personnel et pour tous le mercredi)	la place	6,50 €	5,50 €
Tarif jeune (moins de 14 ans)	la place	4,00 €	4,00 €
Tarif spécial (moins de 18 ans et chômeurs)	la place	5,00 €	5,00 €
<b>Cartes abonnement de 5 places (valables 4 mois à partir de la 1ère date d'utilisation) :</b>			
Abonnement plein tarif	la place	5,20 €	5,20 €
Abonnement tarif réduit (de 3 à 18 ans, sans emploi et + 65 ans)	la place	4,00 €	4,00 €
<b>Divers</b>			
Collèges ou Lycéens au cinéma	la place	2,50 €	2,50 €
Ecole et cinéma	la place	2,30 €	2,30 €
Groupe	la place	4,00 €	4,00 €
Cartes M'RA	la place	5,00 €	5,00 €
Printemps du cinéma	la place	3,50 €	3,50 €
Fête du cinéma	la place	3,50 €	3,50 €
Accompagnateurs de groupe, professionnels et presse		gratuit	gratuit
<b>Tarif séance cinéma en 3D (délibération 2/2012-46)</b>			
Supplément de tarif pour la projection d'un film en 3D	supplément par place	0,50 €	0,50 €

En ce qui concerne les tarifs du château, M. DAVID souligne qu'en Isère les entrées dans les musées départementaux sont gratuites. Il précise que les musées gagnent beaucoup plus que lorsque c'était payant ; compte tenu du grand nombre de visiteurs, le gain se fait sur la vente des produits dérivés.

M. BARBARY répond que les entrées sont gratuites tous les premiers dimanches du mois, ainsi que pour les journées du patrimoine. Les visiteurs qui veulent venir gratuitement au château de Tournon-sur-Rhône le peuvent. Il ajoute que 51 000 € ont été encaissés pour les entrées, ce qui n'a pas empêché de vendre pour 12 000 € de produits dérivés, soit un total de 63 000 €.

M. le Maire et M. BARBARY prennent note de la remarque de M. DAVID mais précisent qu'à l'inverse des musées départementaux, le château-musée de Tournon-sur-Rhône ne perçoit pas de subvention d'équilibre du Département.

Mme CROUZET fait remarquer que, bien que le Conseil Général soit en restriction budgétaire, un effort est fait en faveur de la Culture.

° \_ ° \_ ° \_

## **9 - EAU DE TOURNON - TARIFS 2015**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 décembre 2014,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie municipale Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 5 décembre 2014,

VU la délibération n° 6/2012-72 du 18 juillet 2012 sur l'institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs 2015 de la régie municipale des services de l'eau et de l'assainissement Eau de Tournon, selon état annexé à la présente délibération.



## Tarifs 2015 Eau / Assainissement (Tarifs H.T.)

Eau de Tournon

Parts variables				
<b>Tarifs domestiques et assimilés</b>	<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Tarifs 2015</b>
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé</b>				
m3 consommé	0,8018 €	0,8370 €	0,8370 €	0,8700 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0698 €	0,0577 €	0,0579 €	0,0525 €
			<i>sous total part variable</i>	<i>0,8949 €</i>
				<i>0,9225 €</i>
<b>Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé</b>				
m3 consommé	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6200 €
<b>Tarifs Irrigants</b>				
<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Tarifs 2015</b>	
<b>Eau potable - Part fixe : abonnement de 500 m3 par hectare</b>				
500 m3 par hectare	493,83 €	508,64 €	526,44 €	542,00 €
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé au-delà de 500m3 /hectare</b>				
m3 consommé	0,1764 €	0,1852 €	0,1917 €	0,2160 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0650 €	0,0580 €	0,0690 €	0,0525 €
			<i>sous total part variable</i>	<i>0,2607 €</i>
				<i>0,2685 €</i>
<b>Tarifs appliqués à la commune</b>				
<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Tarifs 2015</b>	
<b>Eau potable - Part variable par m3 consommé</b>				
m3 consommé	0,2983 €	0,4475 €	0,5124 €	0,5890 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0698 €	0,0577 €	0,0579 €	0,0525 €
		<i>sous total part variable</i>	<i>0,5052 €</i>	<i>0,6415 €</i>
			<i>0,5703 €</i>	
<b>Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé</b>				
m3 consommé	0,2101 €	0,2101 €	0,2751 €	0,3400 €

Abonnements annuels				
<b>Eau Potable</b>	<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Tarifs 2015</b>
<b>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</b>				
<b>Diamètre 15</b>	19,80 €	20,00 €	20,00 €	20,60 €
<b>Diamètre 20</b>	59,40 €	60,00 €	60,00 €	62,00 €
<b>Diamètre 25</b>	99,00 €	100,00 €	100,00 €	103,00 €
<b>Diamètre 30</b>	138,60 €	140,00 €	140,00 €	144,00 €
<b>Diamètre 40</b>	316,80 €	320,00 €	320,00 €	330,00 €
<b>Diamètre 50</b>	396,00 €	400,00 €	400,00 €	412,00 €
<b>Diamètre 60</b>	495,00 €	500,00 €	500,00 €	515,00 €
<b>Diamètre 80</b>	594,00 €	600,00 €	600,00 €	615,00 €
<b>Diamètre 100 et +</b>	792,00 €	800,00 €	800,00 €	820,00 €
<b>Assainissement</b>				
<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Tarifs 2014</b>	<b>Tarifs 2015</b>	
<b>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</b>				
<b>Diamètre 15</b>	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,80 €
<b>Diamètre 20</b>	43,20 €	43,20 €	43,20 €	44,50 €
<b>Diamètre 25</b>	72,00 €	72,00 €	72,00 €	74,00 €
<b>Diamètre 30</b>	100,80 €	100,80 €	100,80 €	104,00 €
<b>Diamètre 40</b>	230,40 €	230,40 €	230,40 €	237,00 €
<b>Diamètre 50</b>	288,00 €	288,00 €	288,00 €	296,00 €
<b>Diamètre 60</b>	360,00 €	360,00 €	360,00 €	370,00 €
<b>Diamètre 80</b>	432,00 €	432,00 €	432,00 €	445,00 €
<b>Diamètre 100 et +</b>	576,00 €	576,00 €	576,00 €	590,00 €



## Tarifs 2015 Eau / Assainissement (Tarifs H.T.)

Eau de Tournon

Epuración	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Abonnement	17,00 €	17,00 €	18,28 €	18,27 €
m3 consommé	0,2650 €	0,2650 €	0,2850 €	0,2849 €
Surtaxe communale pour dépotage des matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif traités sur la station d'épuration (m3 consommé)	10,0000 €	10,0000 €	10,0000 €	10,00 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC ex PRE)*	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Raccordement propriétés individuelles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Raccordement pour les immeubles collectifs (par logement)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Camping (par emplacement)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux < 300 m2	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux > 300 m2	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

\* Le fait générateur du recouvrement de ces redevances est la réalisation de travaux de raccordement au réseau public d'assainissement

Tarifs des services annexés	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Frais d'accès au service	10,00 €	10,00 €	15,00 €	15,00 €
Facturation particulière de fin de contrat	10,00 €	10,00 €	15,00 €	15,00 €
Frais de fermeture et ouverture d'un branchement suite à un changement d'abonnement	-	-	20,00 €	20,00 €
Frais de réduction de l'alimentation en eau du branchement pour non paiement	20,00 €	20,00 €	20,00 €	-
Frais de réouverture pour non paiement	20,00 €	20,00 €	-	-
Fermeture et ouverture de prise d'eau sur demande de l'abonné	20,00 €	20,00 €	20,00 €	40,00 €
Relève particulière à la demande de l'abonné	15,00 €	15,00 €	15,00 €	20,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif (frais de secrétariat)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif et (/ou) la production de l'attestation de conformité de branchement d'assainissement (frais de secrétariat et de déplacement pour vérification par le technicien)	45,00 €	45,00 €	45,00 €	50,00 €
Prestation de contrôle et de suivi des travaux de création de réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées effectués par un aménageur ou un constructeur. (par lot et par service 100€ eau / 100€ assainissement)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat	-	-	50,00 €	50,00 €
Pénalité pour bris de scellé	-	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Pénalité pour absence d'un abonné à un rendez-vous fixé conjointement avec lui	-	20,00 €	40,00 €	40,00 €
Remplacement compteur pour étalonnage	150,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)	40,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Compteur gelé (plus de DN40)	80,00 €	120,00 €	120,00 €	sur devis
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)	-	-	-	100,00 €
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)	-	-	-	sur devis

+ Bordereau des prix travaux

**Bordereau des prix  
Eau Potable**

Référence Article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>1000 - EAU POTABLE BRANCHEMENT</b>			
<b>1001.00</b>	<b>Branchement eau potable en PEHD bande bleue forfaitaire de 5 ml comprenant - ouverture et remblaiement des tranchées sans apport de matériaux neufs, - collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clef complète robinet avant compteur et tuyau.</b>		
1001.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	639,00	639,00
1001.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	774,00	774,00
1001.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	946,50	946,50
1001.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	1 143,00	1 143,00
1001.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	1 371,50	1 371,50
<b>1002.00</b>	<b>Le mètre supplémentaire au delà du branchement forfaitaire</b>		
1002.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	36,50	36,50
1002.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	43,50	43,50
1002.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	50,00	50,00
1002.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	65,50	65,50
1002.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	78,50	78,50
<b>1003.00</b>	<b>Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur</b> LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
<b>1003.10</b>	<b>Plus-value pour feux tricolore</b> LA JOURNEE	50,00	50,00
<b>1004.00</b>	<b>Plus-value pour terrassement en terrain dur</b> LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
<b>1005.00</b>	<b>Plus-value pour terrassement en terrain rocheux</b> LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
<b>1006.00</b>	<b>Percement de mur</b>		
1006.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur L'UNITE	63,00	63,00
1006.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
<b>1007.00 *</b>	<b>Fourniture et pose d'un regard compteur</b> L'UNITE	314,00	314,00
<b>1008.00</b>	<b>Fourniture et pose en tranchée ouverte de conduite en PEHD bande bleue eau potable, conforme à la norme NFE S4.063 (v compris soudures et pièces spéciales, en 16 bars)</b>		
1008.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm LE METRE LINEAIRE	7,50	7,50
1008.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm LE METRE LINEAIRE	8,50	8,50
1008.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00
1008.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm LE METRE LINEAIRE	13,50	13,50
1008.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm LE METRE LINEAIRE	15,50	15,50
<b>1009.00</b>	<b>Fourniture et pose de robinet avant compteur</b>		
1009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	44,00	44,00
1009.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	70,00	70,00
1009.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	112,00	112,00
1009.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	149,00	149,00
1009.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	167,50	167,50
<b>1010.00</b>	<b>Fourniture et pose de clapet anti-retour avec robinet de purge</b>		
1010.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	30,00	30,00
1010.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	55,50	55,50
1010.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	90,00	90,00
1010.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	104,50	104,50
1010.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	134,00	134,00

Référence Article	Designation	Prix 2014	Prix 2015
<b>1011.00</b>	<b>Fourniture et pose d'une nourrice</b>		
1011.10	Pour 2 compteurs L'UNITE	45,00	45,00
1011.20	Pour 3 compteurs L'UNITE	68,00	68,00
1011.30	Pour 4 compteurs L'UNITE	135,00	135,00
1011.40	Pour 5 compteurs L'UNITE	153,50	153,50
1011.50	Pour 6 compteurs L'UNITE	190,00	190,00
1011.60	Pour 7 compteurs L'UNITE	227,00	227,00
1011.70	Pour 8 compteurs L'UNITE	270,50	270,50
1011.80	Pour 9 compteurs L'UNITE	304,00	304,00
1011.90	Pour 10 compteurs L'UNITE	339,50	339,50
1011.100	Pour 11 compteurs L'UNITE	374,00	374,00
1011.110	Pour 12 compteurs L'UNITE	411,50	411,50
1011.120	Pour 13 compteurs L'UNITE	450,50	450,50
1011.130	Pour 14 compteurs L'UNITE	486,50	486,50
1011.140	Pour 15 compteurs L'UNITE	521,00	521,00
1011.150	Pour 16 compteurs L'UNITE	555,50	555,50
1011.160	Pour 17 compteurs L'UNITE	590,00	590,00
1011.170	Pour 18 compteurs L'UNITE	630,00	630,00
1011.180	Pour 19 compteurs L'UNITE	665,00	665,00
1011.190	Pour 20 compteurs L'UNITE	705,50	705,50
<b>1012.00</b>	<b>Conditions spécifiques :</b>		
1012.10	Déduction de tranchée ouverte et fermée par le client LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
*	Si le client réalise le regard de protection du compteur, il devra avoir les dimensions intérieures minimum de 0.80x0.80x0.80 cm avec un couvercle léger en tôle striée facilement maniable. Il devra être réalisé avant le début des travaux.		
<b>1013.00</b>	<b>Suppression de branchement ancien comprenant :</b>	<b>410,50</b>	<b>410,50</b>
<b>2000 - EAU</b>			
<b>2001.00</b>	<b>Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 ml de profondeur</b>		
2001.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	14,50	14,50
2001.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	16,50	16,50
<b>2002.00</b>	<b>Raccordement sur conduite existante, (y compris avis de coupure, recherche, dégagement, coupe et manœuvre sur réseau existant). Les pièces spécifiques ne sont pas comprises.</b>		
2002.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 150 mm L'UNITE	531,50	531,50
2002.20	Pour un diamètre nominal de 200 à 300 mm L'UNITE	638,00	638,00
2002.30	Pour un diamètre nominal de 350 à 450 mm L'UNITE	797,00	797,00
<b>2003.00</b>	<b>Plus-value pour pose de canalisation en encorbellement</b>		
2003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	79,00	79,00
2003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	111,00	111,00
<b>2004.00</b>	<b>Fourniture et pose de calorifugeage</b>		
2004.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	139,00	139,00
2004.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	213,00	213,00
<b>2005.00</b>	<b>Fourniture et pose en tranchée ouverte ou en regard, d'un robinet vanne à brides en fonte (revêtement époxy avec opercule revêtu caoutchouc, pression de service 16 bars).</b>		
2005.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	266,50	266,50
2005.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	345,50	345,50
2005.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	420,00	420,00

Référence Article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
2005.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	520,00	520,00
2005.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	836,00	836,00
2005.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	927,50	927,50
2005.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	1 580,00	1 580,00
2005.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm L'UNITE	2 603,00	2 603,00
<b>2006.00</b>	<b>Fourniture et pose d'une bouche à clé complète</b> L'UNITE	112,50	112,50
<b>2007.00</b>	<b>Massif de protection de tête de bouche à clé</b> L'UNITE	13,00	13,00
<b>2008.00</b>	<b>Fourniture et pose d'un poteau incendie prise sous coffre métallique</b>		
2008.10	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	2 000,00	2 000,00
<b>2008.50</b>	<b>Fourniture et pose d'un kit de réhabilitation composite pour poteau incendie</b> L'UNITE	600,00	600,00
<b>2009.00</b>	<b>Fourniture et pose d'une bouche incongelable de lavage</b>		
2009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	480,50	480,50
2009.20	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	813,50	813,50
<b>2010.00</b>	<b>Fourniture et pose d'une ventouse automatique à boule</b>		
2010.10	Pour un diamètre nominal de 20 mm L'UNITE	310,00	310,00
2010.20	Pour un diamètre nominal de 40/60 mm L'UNITE	517,50	517,50
<b>2011.00</b>	<b>Fourniture et pose d'une ventouse à grand débit d'air</b>		
2011.10	Basse pression L'UNITE	1 451,00	1 451,00
2011.20	Haute pression L'UNITE	2 402,50	2 402,50
<b>2012.00</b>	<b>Fourniture et pose d'un réducteur de pression</b>		
2012.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	2 033,00	2 033,00
2012.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	2 142,00	2 142,00
2012.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	3 007,00	3 007,00
2012.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	3 914,50	3 914,50
2012.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	5 434,50	5 434,50
2012.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	6 089,50	6 089,50
<b>2013.00</b>	<b>Fourniture et pose d'un regard pour compteur général</b>		
2013.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	1 150,00	1 150,00
2013.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	1 350,00	1 350,00
2013.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	1 600,00	1 600,00
2013.40	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	3 150,00	3 150,00
2013.50	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	4 300,00	4 300,00
<b>2014.00</b>	<b>Fourniture et pose de compteur général combiné</b>		
2014.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm - 20 mm L'UNITE	1 965,50	1 965,50
2014.20	Pour un diamètre nominal de 100 mm - 25 mm L'UNITE	3 544,50	3 544,50
2014.30	Pour un diamètre nominal de 150 mm - 40 mm L'UNITE	7 307,50	7 307,50
<b>2015.00</b>	<b>Fourniture et pose d'un filtre crépine</b>		
2015.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	97,50	97,50
2015.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	135,50	135,50
2015.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	168,50	168,50
2015.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	230,50	230,50
2015.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	295,50	295,50
2015.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	359,00	359,00
2015.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	504,50	504,50

Référence Article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>2016.00</b>	<b>Fourniture et pose de réducteur individuel de pression</b>		
2016.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	140,00	140,00
2016.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	167,50	167,50
2016.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	583,00	583,00
<b>2017.00</b>	<b>Fourniture et pose de console pour compteur</b>		
2017.10	Pour un diamètre nominal de 15 mm L'UNITE	44,00	44,00
2017.20	Pour un diamètre nominal de 20 mm L'UNITE	47,00	47,00
2017.30	Pour un diamètre nominal de 30 mm L'UNITE	99,00	99,00
<b>2019.00</b>	<b>Epurement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m<sup>3</sup>/h - pour une puissance entre 6 et 10 kw</b>	60,00	60,00
<b>2020.00</b>	<b>Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille</b>		
2020.10	canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
2020.20	câble téléphonique et électrique - canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50
<b>2021.00</b>	<b>Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire exécutée à la main</b>		
2021.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
2021.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
<b>2022.00</b>	<b>Plus-value pour ouverture en terrain rocheux exécutée à la main</b>		
2022.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,50	10,50
2022.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00
<b>2024.00</b>	<b>Chargement, enlèvement de terre impropre au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)</b>		
2024.10	volume inférieur à 20 m <sup>3</sup> LE METRE CUBE	16,00	16,00
2024.20	au-delà de 20 m <sup>3</sup> LE METRE CUBE	14,00	14,00
<b>2026.00</b>	<b>Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai</b>		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave laitier LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m <sup>3</sup> ) LE METRE CUBE	110,00	110,00
<b>2027.00</b>	<b>Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement enlèvré ou goudronné</b>	4,50	4,50
<b>2028.00</b>	<b>Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement enrobé dense ou béton</b>	6,00	6,00
<b>2029.00</b>	<b>Découpage de chaussée à l'outil pneumatique</b>	2,00	2,00
<b>2030.00</b>	<b>Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage)</b>	3,50	3,50
<b>2031.00</b>	<b>Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base</b>	35,00	35,00
<b>2032.50</b>	<b>Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ...</b>	185,00	185,00
<b>2032.00</b>	<b>Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés</b>	69,00	69,00
<b>2033.00</b>	<b>Béton de propreté</b>	187,00	187,00
<b>2035.00</b>	<b>Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche</b>	101,50	101,50
<b>2036.00</b>	<b>Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique</b>	108,50	108,50
<b>2037.00</b>	<b>Fourniture et mise en place de regard préfabriqué 80x80x80 cm</b>	600,00	600,00

Référence Article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>2038.00</b>	<b>Fourniture et pose de rehausse de regards 80x80x80 cm</b>		
	L'UNITE	37,00	37,00
<b>2040.00</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation standard 2gs</b>		
2040.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	LE METRE LINEAIRE	31,00	31,00
2040.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	LE METRE LINEAIRE	37,50	37,50
2040.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	LE METRE LINEAIRE	46,00	46,00
2040.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	LE METRE LINEAIRE	57,50	57,50
2040.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	LE METRE LINEAIRE	67,00	67,00
2040.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	LE METRE LINEAIRE	90,00	90,00
2040.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	LE METRE LINEAIRE	118,00	118,00
<b>2042.00</b>	<b>Fourniture et pose de raccord bride pour tuyau en matière plastique</b>		
2042.10	Pour un diamètre nominal de 50 mm		
	L'UNITE	46,50	46,50
2042.20	Pour un diamètre nominal de 63 mm		
	L'UNITE	54,00	54,00
2042.30	Pour un diamètre nominal de 75 mm		
	L'UNITE	63,50	63,50
2042.40	Pour un diamètre nominal de 90 mm		
	L'UNITE	73,50	73,50
2042.50	Pour un diamètre nominal de 110 mm		
	L'UNITE	80,50	80,50
2042.60	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	121,50	121,50
<b>2043.00</b>	<b>Fourniture et pose de raccord bride pour canalisation fonte</b>		
2043.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	L'UNITE	73,50	73,50
2043.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	L'UNITE	100,50	100,50
2043.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	L'UNITE	117,00	117,00
2043.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	142,50	142,50
2043.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	L'UNITE	183,50	183,50
2043.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	L'UNITE	227,00	227,00
2043.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	L'UNITE	319,00	319,00
<b>2044.00</b>	<b>Fourniture et pose de joint gibault</b>		
2044.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm		
	L'UNITE	39,00	39,00
2044.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	L'UNITE	49,50	49,50
2044.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	L'UNITE	74,50	74,50
2044.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	L'UNITE	99,50	99,50
2044.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	135,50	135,50
2044.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	L'UNITE	191,50	191,50
2044.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	L'UNITE	287,00	287,00
2044.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	L'UNITE	552,00	552,00
<b>2045.00</b>	<b>Main d'œuvre</b>		
	L'HEURE	32,50	32,50

**Bordereau des prix  
Assainissement**

Référence article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>3000 - ASSAINISSEMENT BRANCHEMENTS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
3000.00	Branchement forfaitaire de 5 ml comprenant : établissement du dossier, déplacement du matériel, fouilles en terrain ordinaire profondeur maximum de 1m, remise en état des sols sans apport de matériaux neufs, raccordement sur le collecteur au regard existant, raccordement sur le regard d'usager.  L'UNITE	960,00	960,00
3001.00	Le mètre linéaire supplémentaire au delà du branchement forfaitaire  LE METRE LINEAIRE	80,00	80,00
3002.10	Plus-value pour feux tricolore  LA JOURNEE	50,00	50,00
3003.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 ml de profondeur		
3003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm  LE METRE LINEAIRE	14,50	14,50
3003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm  LE METRE LINEAIRE	16,50	16,50
3004.00	Fourniture et pose d'un regard type usager  L'UNITE	185,00	185,00
3005.00	Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur  LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
3006.00	Plus-value pour terrassement en terrain dur  LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3007.00	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux  LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
3008.00	Percement de mur		
3008.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur  L'UNITE	63,00	63,00
3008.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire  LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
3009.00	Fourniture et pose d'un regard de visite  L'UNITE	673,00	673,00
3009.10	Fourniture et pose d'un tampon de regard  L'UNITE	280,00	280,00
3009.20	Remplacement d'un tampon de regard  L'UNITE	650,00	650,00
3011.00	Epuisement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m <sup>3</sup> /h - pour une puissance entre 6 et 10 kw  L'UNITE	60,00	60,00
3012.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire effectuée à la main		
3012.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm  LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
3012.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm  LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
3013.00	Plus-value pour ouverture en terrain rocheux effectuée à la main		
3013.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm  LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3013.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm  LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00

Référence article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>3014.00</b>	<b>Plus-value pour ouverture de tranchée en terrain dur effectuée à la main</b>		
3014.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00
3014.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
<b>3015.00</b>	<b>Chargement, enlèvement des terres impropres au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)</b>		
3015.10	Volume inférieur à 20 m <sup>3</sup> LE METRE CUBE	16,00	16,00
3015.20	au-delà de 20 m <sup>3</sup> LE METRE CUBE	14,00	14,00
<b>3017.00</b>	<b>Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai</b>		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave laitier LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m <sup>3</sup> ) LE METRE CUBE	110,00	110,00
<b>3018.00</b>	<b>Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement empierré ou goudronné</b> LE METRE CARRE	4,50	4,50
<b>3019.00</b>	<b>Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement enrobé dense ou béton</b> LE METRE CARRE	6,00	6,00
<b>3020.00</b>	<b>Démolition de maçonnerie, de béton non armé (y compris évacuation à la décharge la plus proche)</b> LE METRE CARRE	78,50	78,50
<b>3021.00</b>	<b>Découpage de chaussée à l'outil pneumatique</b> LE METRE LINEAIRE	2,00	2,00
<b>3022.00</b>	<b>Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage)</b> LE METRE LINEAIRE	3,50	3,50
<b>3023.00</b>	<b>Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base</b> LE METRE LINEAIRE	35,00	35,00
<b>3023.50</b>	<b>Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ...</b> LE METRE CARRE	185,00	185,00
<b>3024.00</b>	<b>Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés</b> LE METRE CARRE	69,00	69,00
<b>3025.00</b>	<b>Béton de propreté</b> LE METRE CUBE	187,00	187,00
<b>3027.00</b>	<b>Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche</b> L'UNITE	101,50	101,50
<b>3028.00</b>	<b>Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique</b> L'UNITE	108,50	108,50
<b>3031.00</b>	<b>Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille</b>		
3031.10	Canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
3031.20	Câbles téléphonique - EDF et canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50

Référence article	Désignation	Prix 2014	Prix 2015
<b>3032.00</b>	<b>Démontage, dépôt et remise en place définitive de bordures de trottoirs</b>		
3032.10	avec réemploi	LE METRE LINEAIRE	71,00
3032.20	construction neuve	LE METRE LINEAIRE	80,00
<b>3033.00</b>	<b>Fourniture et pose sur canalisation en chlorure de polyvinyle rigide de conde au 1/4, 1/8, 1/16 en PVC avec manchon, emboîtement et joint d'étanchéité en élastomère</b>		
3033.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm	LE METRE LINEAIRE	18,00
3033.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm	LE METRE LINEAIRE	22,00
3033.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm	LE METRE LINEAIRE	32,00
<b>3034.00</b>	<b>Fourniture et pose de culotte de raccordement sur tuyau en chlorure de polyvinyle</b>		
3034.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm	L'UNITE	56,00
3034.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm	L'UNITE	78,00
3034.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm	L'UNITE	107,50
<b>3039.00</b>	<b>Main d'œuvre</b>		
		L'HEURE	32,50
<b>3040.00</b>	<b>Le nettoyage manuel de grilles et avaloirs</b>		
		L'UNITE	17,50

**M. le Maire indique que cette augmentation de 3 % du prix de l'eau permet à la ville d'assurer le l'entretien de ses 60 km de réseau. Il conviendrait en effet de renouveler chaque année 1,3 km de réseau.**

**M. DAVID ajoute que « le grand avantage de la régie c'est justement que le Conseil Municipal est souverain chaque année pour fixer le prix, alors qu'en affermage on est figé avec une clause de révision très avantageuse pour le fermier ». Il est favorable à cette augmentation de 3 %, mais pas systématiquement chaque année.**

**B. FAURE précise que des choix d'investissement seront faits lorsque les conclusions du schéma directeur seront connues.**

- ° \_ ° \_ ° \_

### **10 - PARKING « LES GRAVIERS » - TARIFS 2015**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 décembre 2014,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie municipale parking « Les Gravier », émis lors de sa réunion du 5 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 4 abstentions :**

**- APPROUVE** les tarifs 2015 de la régie municipale parking « Les Gravier », selon état annexé à la présente délibération.

## PARKING SOUTERRAIN DES GRAVIERS TARIFS 2015

Les tarifs TTC sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction du taux de TVA en vigueur.

<b>Stationnement temporaire de 07h à 19h00</b>				
Durée de stationnement	Prix total en €			
	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)		
De 0' à 30'	<b>GRATUIT</b>			
de 31' à 1 heure	0,67	0,80		
de 1h01 à 1h30	1,34	1,60		
de 1h31 à 2h00	1,76	2,10		
de 2h01 à 3h00	2,68	3,20		
de 3h01 à 4h00	3,60	4,30		
de 4h01 à 5h00	4,52	5,40		
de 5h01 à 6h00	5,43	6,50		
<b>Stationnement journée (toutes périodes) 5,85 € HT soit 7,00 € TTC</b>				
<b>Stationnement/forfait soirée (19h00 à 24h00) : 0,84 € HT soit 1,00 € TTC</b>				
<b>Stationnement/forfait nuit (24h00 à 7h00) : 0,84 € HT soit 1,00 € TTC</b>				
<b>Carte à décompte</b>				
Durée de stationnement	Prix horaire moyen		Prix à payer en €	
	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)
10h	0,67	0,80	6,70	8,00
20h	0,59	0,70	11,70	14,00
30h	0,50	0,60	15,00	18,00
<b>Abonnements de jour de 8h à 20h du lundi au dimanche inclus</b>				
mensuel		33,44	40,00	
Annuel		376,25	450,00	
<b>Abonnements de nuit de 18h à 9h00</b>				
mensuel		33,44	40,00	
Annuel		376,25	450,00	
<b>Abonnements permanents 24h/24</b>				
mensuel		46,00	55,00	
Annuel		501,67	600,00	
<b>Autres</b>				
Carte d'abonnement endommagée/perdue		10,45	12,50	
Ticket perdu		5,85	7,00	
Carte - Caution		10,45	12,50	

## **11 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PARKING « LES GRAVIERS »**

Par délibération n°9/2013-98 en date du 19 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière pour le parking souterrain « Les Gravières » ainsi que la création d'un budget annexe pour l'exploitation de ce parc de stationnement.

- L'exploitation d'un parking souterrain est qualifiée de service public à caractère industriel et commercial.
- L'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Publiques (C.G.C.T) précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».
- Le principe veut que les taux de redevances dues par les usagers soient établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie (article R. 2221-38 C.G.C.T).
- Cependant, l'article L. 2224-2 (C.G.C.T) assouplit ces règles et permet à la commune de financer un service public industriel et commercial géré directement ou par délégation lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs ou lorsque, après le période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aura pour conséquence une hausse excessive des tarifs.
- En l'espèce, le fonctionnement de ce service public à caractère industriel et commercial a exigé la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, et eu égard au nombre d'usagers (100 places de stationnement), ne peuvent être financés sans l'application de tarifs excessifs.

M. le Maire propose de voter le versement d'une subvention au budget annexe « Parking des Gravières » pour l'année 2015 d'un montant de 300 000,00 €. Il indique que cette subvention sera versée en plusieurs acomptes en fonction des besoins du service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 4 contre :**

- **DECIDE** de voter, au titre de l'année 2015, une subvention d'un montant de 300 000,00 € au budget annexe « Parking les Gravières ».

- ° - ° - ° -

## **12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES** (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de diverses subventions au titre de l'année 2015.

Il précise qu'une aide financière spécifique, plafonnée à 8 000,00 € pour l'année 2015, est attribuée à l'association Tournon Passion. Cette subvention est établie en fonction des droits de places perçus par la Commune au titre des foires, marchés et autres braderies vide-grenier organisés par Tournon Passion.

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 4 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VOTE** la répartition des subventions 2015 comme suit :

TITRE	FONCT° 2015	AIDE A PRJET 2015	SUBV ACCORDEE 2015
ACCA TOURNON-SUR-RHONE	250		250
ADPC 07	500		500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 100		3 100
Amicale du Personnel Municipal	8 600		8 600
APAJ	150		150
Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers	3 100		3 100
Comité pour la Paix TOURNON TAIN	250	100	350
POKER CLUB TAIN TOURNON	150		150
F.N.A.C.A	200		200
Comité d'Entente des Anciens Combattants (C.E.A.C)	250		250
U.F.A.C	150		150
A.N.A.C.R	150		150
Association des Anciens Salariés d'ITDT	150		150
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants	150		150
Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Tournon	150		150
UNC de Tournon	250		250
Université Populaire Vivarais-Hermitage	200		200
TOURNON PASSION	7 000		7 000
AIRSOFT T.T.A (TAIN TOURNON ET ALENTOURS)	150		150
PHOTO CLUB TT	100		100
LES AMIS DU JUMELAGE	100		100
TOTAL	25 100	100	25 200

#### AIDE SPECIFIQUE

TOURNON PASSION		8 000	8 000
-----------------	--	-------	-------

33 200

**13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES** (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2015.

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 4 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** la répartition des subventions 2015 aux associations sportives selon le tableau annexé à la présente délibération.

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	SUBV DE FONCTIONNEMENT TOURNON 2015	AIDES A PROJET 2015	observations
<b>SPORT-EDUCATION</b>	<b>73 660,00 €</b>	<b>14 412,50 €</b>	
AVANT-GARDE TAIN TOURNON GYMNASTIQUE	4 584,00 €	150,00 €	
AGTT BASKET	10 764,00 €	1 937,50 €	
CLUB D'ESCRIME TAIN TOURNON	527,00 €		
AMICALE PLEIN AIR TAIN TOURNON	1 222,00 €	100,00 €	
BADMINTON CLUB TAIN TOURNON MAUVES ST-JEAN	790,00 €	365,00 €	
BOXING CLUB TOURNON TAIN	794,00 €	950,00 €	
CANOE KAYAK CLUB TAIN TOURNON	2 986,00 €	1 525,00 €	
ENTENTE ATHLETIQUE TOURNON TAIN	3 988,00 €	150,00 €	
ENTENTE RHODANNIENE TENNIS DE TABLE	1 409,00 €	250,00 €	
ASS FOOTBALL CLUB TOURNON TAIN RUGBY	13 684,00 €	1 712,50 €	
HANDBALL TAIN VION TOURNON	3 709,00 €		
JUDO CLUB TAIN TOURNON	2 641,00 €	425,00 €	
TAIN TOURNON YAMATO KAN	711,00 €	- €	
RCTT	8 034,00 €	2 100,00 €	
SKI ALPIN TAIN TOURNON	3 267,00 €	487,50 €	
SPORTS NAUTIQUES TAIN TOURNON	6 323,00 €	1 390,00 €	
TAEKWONDO TOURNON TAIN	660,00 €	250,00 €	
TENNIS CLUB TOURNON TAIN	1 441,00 €	300,00 €	
LA GRIMPE	600,00 €	87,50 €	
TAIN TOURNON JOUTES	280,00 €	100,00 €	
UNION CYCLISTE TOURNON TAIN	2 889,00 €	1 550,00 €	
KUNG-FU SHAOLIN	200,00 €	- €	
ASSOCIATION SPORT BOULE DE TOURNON	1 229,00 €		
LA PETITE BOULE DU RHONE	928,00 €	582,50 €	
<b>SPORT LOISIRS</b>	<b>2 183,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	
LES DEUX RIVES EN BALADE	366,00 €	- €	
GYM LOISIR SANTE	235,00 €	- €	
SKATE PARK		- €	pas de dossier
CLUB SUBAQUATIQUE TAIN TOURNON	499,00 €		
AÏKIKAI CLUB TAIN TOURNON	302,00 €	- €	
FRIOL CLUB TAIN TOURNON	312,00 €	600,00 €	
LES DAUPHINS TOURNONNAIS	290,00 €		
GYM POUR TOUS	180,00 €	- €	
VTT CLUB	- €	400,00 €	
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>	<b>6 323,00 €</b>	<b>- €</b>	
SLAC COLLEGE SAINT LOUIS	386,00 €		
Association Sportive Lycée G. FAURE	1 098,00 €		
ELAN SPORTIF COLLEGE MARIE CURIE	1 332,00 €		
Association Sportive Collège Notre Dame	395,00 €		
Association Sportive Lycée M. BOUVIER	342,00 €		pas de dossier
GROUPE SPORTIF DU COURS LIBRE DU SACRE CŒUR	278,00 €		
Association Sports Lycée Hôtelier	294,00 €		
USEP de l'Ecole Primaire Sud	550,00 €		
USEP QUAI TOURNON	550,00 €		
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DES LUETTES	550,00 €		
USEP JEAN MOULIN	550,00 €		
OTSTT	2 459,00 €	800,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>84 625,00 €</b>	<b>16 212,50 €</b>	<b>100 837,50 €</b>

**14 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES** (Présentation Mme LAURENT)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions au titre de l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** la répartition des subventions 2015 aux associations scolaires selon le tableau annexé à la présente délibération.

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2015**

<b>projets 2015</b>	<b>propositions 2015</b>
<i>Ecole maternelle Saint-Exupéry</i>	
<i>aménagement de la cour afin d'améliorer le bien être et la sécurité des enfants</i>	200
<i>Ecole Maternelle J. PREVERT éveil culturel à l'extérieur de l'école et dans l'école</i>	150
<i>Ecole Primaire J. MOULIN voyage itinérant à la découverte de l'ardèche</i>	350
<i>Ecole maternelle des Luettes enrichir la bibliothèque</i>	200
<i>Ecole élémentaire Vincent d'Indy liaison CM2/6ème - décorer la cour à la craie en créant des dessins géométriques, programme de construction et reproduction - échanges des programmes avec les 6èmes</i>	100
<i>sensibiliser les enfants à une autre culture, le Sénégal (classe CE1)</i>	100
<i>participation à lire - élire pour les classes de Cp et Cm1</i>	100
<i>Ecole primaire des Luettes apprendre à jouer aux échecs - amélioration de la logique dans le cadre d'apprentissages. Consolider la liaison interclasses et avec le collège</i>	100
<i>apprentissage d'un sport collectif : le foot</i>	200
<i>opération lire-élire pour 2 classes - achat de 2 séries de 5 livres pour ce2 et cm1</i>	100
<b>FCPE maternelle et primaire</b>	160
<b>FCPE secondaire</b>	150
	<b>1910</b>

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2015**

**SUBVENTION CONDITIONNEE A L'ENVOI D'UN DOSSIER**

NOM	subvention 2015
Ecole Primaire du Quai	
<i>sous réserve de présentation d'un dossier</i>	150
	<b>150</b>

**SUBVENTION CONDITIONNEE A L'ENVOI D'UN DOSSIER**

SOU des écoles	Propositions 2015
voyages scolaires	14370
carnaval	152
groupe d'animation	1430
	<b>15952</b>

## **15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES** (Présentation M. BARBARY)

M. le Maire présente les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2015.

Le versement des subventions de fonctionnement est conditionné par la production d'une demande argumentée, comprenant notamment le budget de l'année écoulée et le rapport d'activité.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 10 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** la répartition des subventions 2015 selon le tableau annexé à la présente délibération - Etant précisé que s'agissant des associations qui n'ont pas déposé de demande ou ont déposé une demande incomplète le versement de la subvention nécessitera d'avoir préalablement satisfait aux formalités requises, la somme inscrite au tableau ne valant pas affectation à l'association concernée.

**SUBVENTIONS CULTURELLES  
2015**

NOMS	SUBVENTIONS 2015			
	Fonctionnement	Aide à Projet		Total
		Intitulé	montant	
<b>FESTIVALS</b>	<b>250</b>		<b>48675</b>	<b>48 925</b>
VOCHORA		festival	12750	25 500
		saison culturelle	12750	
LE THÉÂTRE DU SYCOMORE	250	15ème édition du festival shakespeare	4500	4925
		jumelage	175	
CABARET DE SEPTEMBRE		27ème festival des humoristes	15500	18500
		spectacle extérieur	3000	
<b>COMPAGNIES DE THÉÂTRE</b>	<b>2250</b>		<b>6400</b>	<b>8650</b>
LE THEATRE DE SARDINE		PAS DE DOSSIER		0
ARCHIPEL THÉÂTRE	1000	création d'un spectacle "des livreurs de mots".	2500	3500
COMPAGNIE IRIS	150			150
KITEUS	1100	festival les petites scènes découvertes d'automne	3900	5000
EXPRESSION MUSICALE	6250		500	6750
CHOEUR MADRIGAL	750			750
CHOEUR POLYPHONIA	800			800
LES CADETS DE BACCHUS	100			100
ORCHESTRE D'HARMONIE	3000	creation musicale	500	3500
BATTERIE FANFARE		PAS DE DOSSIER		0
ACJ BELLE ROUTE	1000			1000
ENSEMBLE INSTRUMENTAL	600			600
LES SONNEURS DES 2 COTEAUX	0			0
DANSE	800		0	800
PETIT PAS DES DEUX RIVES	800			800
ARTS PLASTIQUES	800		0	800
LES BOZ/ARTS TAIN/TOURNON	500			500
LOISIRS CREATIFS TAIN/TOURNON	150			150
J'ENCADRE MA PASSION	150			150
<b>PATRIMOINE ET HISTOIRE DE L'ART</b>	<b>3 900</b>		<b>500</b>	<b>4 400</b>
ASSOCIATION DES AMIS DES VIEILLES VOITURES DU VIVARAIS		PAS DE DOSSIER		0
LA CHAPELLE DU LYCEE GABRIEL FAURE	1800	restauration tableau	200	2000
LES AMIS DU MUSÉE ET DU PATRIMOINE	1500			1500
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU LYCEE	600	colloque sur Mallarme	300	900
PHILATÉLIQUE TAIN/TOURNON		PAS DE DOSSIER		0
COMMUNICATION	900			900
RHONE COMMUNICATION	900			900
<b>FÊTES ET CÉRÉMONIES</b>	<b>4 200</b>		<b>22 800</b>	<b>27 000</b>
COMITE DES FETES	4200	accueil Monté-Carlo Historique	550	27 000
		balade en Saint-Josseph	1000	
		marchés du goût et de l'artisanat de juillet	1100	
		14-Juillet	1400	
		fêtes votives	14 000	
		marchés du goût et de l'artisanat août	1100	
		70ème Foire aux oignons	2000	
		salon tout pour bébé (1 été - 1 hiver)	1100	
		fête de la lumière	275	
		chassaux aofs	275	
	14 350		78 875	98 225

## **16 - CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES**

L'association « Comité des Fêtes » œuvre depuis de nombreuses années à l'animation de la ville, au développement des manifestations locales et souhaite faire évoluer ses activités sur le territoire de la commune.

Ce projet répond également aux objectifs de la ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Comités des Fêtes.

Cette convention prévoit pour l'année 2015 le versement par la Commune d'une subvention de 27 000,00 € en contrepartie de l'engagement pour l'association d'organiser un certain nombre de manifestations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. BARBARY ne prend pas part au vote) :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant total de 27 000,00 € au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

- ° - ° - ° -

## **17 - CONVENTION TRIENNALE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE/VILLE/VOCHORA 2015-2017** (Présentation M. BARBARY)

L'association VOCHORA souhaite développer dans le Département de l'Ardèche une programmation régulière consacrée à la musique polyphonique et ainsi conforter son projet artistique et culturel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre défini par le Département de l'Ardèche qui souhaite structurer l'offre culturelle sur le territoire afin de répondre à la diversité des attentes des publics ; ce projet répond également aux objectifs fixés par la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de partenariat et d'objectifs triennale et tripartite Département de l'Ardèche/ Ville/ Association VOCHORA.

Cette convention prévoit le versement par le Département d'une subvention annuelle dont le montant sera fixé par décision de l'assemblée départementale et le versement par la Commune d'une subvention de 25 500,00 € en contrepartie de l'engagement par l'association de réaliser plus de 50% de ses spectacles, pour la saison spectacle, à TOURNON-SUR-RHONE et 3 spectacles au moins à TOURNON-SUR-RHONE pour le festival de l'été.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention entre le Département de l'Ardèche/la Commune/l'association VOCHORA,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

- ° - ° - ° -

## **18 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement partiel de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2015 conjointement assuré par les services de l'INSEE et la Commune de TOURNON-SUR-RHONE.

Afin de permettre la rémunération des agents chargés des opérations de recensement, il est proposé au Conseil Municipal que cette rémunération brute soit calculée en fonction du nombre d'imprimés renseignés recueillis auprès de la population et de la participation aux actions préalables à la collecte des informations :

BULLETIN INDIVIDUEL	1,20 €
FEUILLE DE LOGEMENT	1,00 €
DOSSIER D'ADRESSE COLLECTIVE	0,60 €
FICHE DE LOGEMENT NON ENQUETE	0,50 €
FORMATION par ½ journée	20,00 €
TOURNEE DE RECONNAISSANCE	80,00 €
SUPPLEMENT ZONES RURALES	100,00 €
BASE FORFAITAIRE	140,00 €

Il est précisé que la Commune percevra une dotation forfaitaire d'un montant de 2 364 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à rémunérer les agents chargés du recensement de la population dans les conditions ci-dessus indiquées.

- o \_ o \_ o -

## **19 - PERSONNEL MUNICIPAL - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS**

La loi n°2009-972 du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique prévoit dans son article 38 la possibilité pour les collectivités de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Les organismes assureurs susceptibles de bénéficier de la

participation des collectivités sont les mutuelles, les institutions de prévoyance et les entreprises d'assurances qui mettent en œuvre de manière effective des dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires.

M. le Maire rappelle qu'actuellement, les agents bénéficient d'une participation financière de la collectivité à hauteur de 25% de la moyenne des « contrats-groupes ».

Or, il est nécessaire de délibérer pour se mettre en conformité avec le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 qui fixe les nouvelles modalités de mise en œuvre de la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique, article 38 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 17 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DECIDE :**

1°) De participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la cotisation des agents pour la garantie « complémentaire santé » dans le cadre de la procédure de « Labellisation », souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents,

2°) De fixer une participation forfaitaire mensuelle au prorata du temps de travail de l'agent et tenant compte de la composition familiale de l'agent tel que figurant ci- dessous :

COMPOSITION FAMILIALE	MONTANT DE LA PARTICIPATION MENSUELLE EN EUROS BRUTS
Adulte	20,00 €
Adulte + 1 enfant	30,00 €
Adulte + n enfants	40,00 €
Couple	40,00 €
Couple + 1 enfant	50,00 €
Couple + n enfants	60,00 €

Les bénéficiaires de cette participation sont les agents titulaires et non titulaires de droit public et privé :

- mensualisés,
- en activité,
- nommés sur des emplois permanents et après avoir effectués 12 mois de service (pour les non titulaires),
- pouvant justifier via une attestation délivrée par la mutuelle d'une adhésion à une mutuelle ou un contrat labellisé.

La notion de composition familiale s'entend : célibataires, concubins, pacsés, mariés.

Les enfants sont considérés à charge lorsqu'ils sont scolarisés, jusqu'à leurs 25 ans. A partir de 16 ans et jusqu'à la veille de leurs 25 ans (appréciée le 1<sup>er</sup> du mois qui précède le jour anniversaire), ils seront inclus dans la participation de l'agent si celui-ci fournit un certificat de scolarité en début de chaque année scolaire.

Les agents adhérents à la mutuelle de leur conjoint sont exclus du dispositif et ne pourront pas percevoir la participation de la collectivité.

Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation dû par l'agent.

3°) De verser cette participation financière mensuelle directement aux agents.

**M. le Maire indique qu'actuellement les agents perçoivent une aide de 13,00 €/mois pour les adultes et 6,50 €/mois pour les enfants, soit une dépense annuelle pour la ville de 24 000 €. Cette mesure représente une aide supplémentaire de 18 000 €, soit un total de 42 000 € en faveur des agents communaux.**

- ° - ° - ° -

## **20 - EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION - DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

En date du 1<sup>er</sup> février 2010, il a été décidé par délibération, la création d'un réseau de vidéoprotection urbaine.

M. le Maire rappelle que le dispositif a pour objectifs de :

- prévenir les actes de malveillance sur le domaine public,
- protéger les équipements communaux,
- renforcer la sécurité routière et surveiller le flux routier,
- mettre à la disposition des autorités et des agents habilités, dans le cadre d'une recherche judiciaire, des enregistrements de séquences vidéo.

Le dispositif s'inscrit dans le respect de la législation en matière de libertés individuelles :

- respect de la vie privée : les espaces privés ne sont pas filmés,
- la durée de conservation des images est limitée à 15 jours,
- les images peuvent être visualisées dans un lieu sécurisé par des personnes habilitées.

L'installation compte aujourd'hui 33 caméras.

A ce jour, le système de vidéo a prouvé son efficacité en matière de prévention des dégradations publiques (baisse considérable du coût des dégradations de 45 000,00 € en 2009 à moins de 3 000,00 € en 2013) ainsi que dans le domaine de la prévention de la délinquance et s'est avéré être un outil de recherche performant pour les enquêtes de gendarmerie.

Afin de s'adapter à l'évolution de la délinquance, répondre à de nouveaux besoins et améliorer la vidéoprotection existante, le système doit être étendu et redéployé sur l'ensemble du territoire communal.

Ce projet d'extension et de redéploiement du système de vidéoprotection a été estimé à 16 666,66 € HT, soit 20 000,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions :**

- **APPROUVE** le projet d'extension et de redéploiement du système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal,

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer en Préfecture la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection pour l'extension et le redéploiement du dispositif de vidéoprotection,

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015.

**M. le Maire indique qu'afin de renforcer la sécurisation du centre-ville, de nouvelles caméras ont été installées :**

- **Place Saint-Julien,**
- **Place du Marché,**
- **Place du grenier à Sel,**
- **Angle Gabriel Faure / Grande Rue,**
- **Place du Grillet.**

**Le programme 2015 de redéploiement et d'extension de la vidéoprotection sera travaillé très prochainement par les services municipaux, en collaboration avec la Gendarmerie, et comprendra notamment l'installation d'une caméra à la gare routière.**

- ° - ° - ° -

## **21 - RENOVATION THERMIQUE ECOLE VINCENT D'INDY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Dans le cadre de sa politique menée en faveur des économies d'énergies, l'équipe municipale s'est engagée à réaliser des travaux de performances énergétiques sur l'ensemble du patrimoine communal.

C'est dans ce contexte que la Ville a mené en 2013 et 2014, une étude de faisabilité relative à la rénovation thermique de l'école élémentaire publique Vincent d'Indy.

Construite au début des années 1970, cette école faiblement isolée, est devenue au fil des ans très énergivore engendrant d'importants coûts de fonctionnement pour un confort d'occupation médiocre.

L'étude de faisabilité a conduit aux hypothèses de rénovation suivantes comprenant notamment :

- la création d'un ascenseur, de deux évacuations de secours, d'une rampe d'accès,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- l'isolation des façades par l'extérieur,
- la ventilation du bâtiment,
- les rénovations diverses intérieures suite à ces divers travaux.

Le montant total de cette opération a été estimé à 800 000 € HT.

Si l'effort financier pour la Commune est important, les raisons d'effectuer ces travaux sont nombreuses :

- se conformer à l'obligation de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires définie par l'article 3 de la loi « Grenelle 2 » (-38% de consommation énergétique dans l'exercice d'ici 2020),
- entretenir le patrimoine communal,
- améliorer le confort thermique du bâtiment l'hiver et l'été,
- faire des économies énergétiques et financières,
- améliorer la qualité de l'air intérieur pour le bien des enfants et des adultes,
- se conformer à la réglementation en matière d'accessibilité.

Le projet de rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire publique Vincent d'Indy,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **CHARGE** M. le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**M. SANCHEZ précise que ce projet devra également être en conformité avec le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).**

- ° \_ ° \_ ° \_

**22 - TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU-MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(Présentation M. BARBARY)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'entretien du château sont entrepris régulièrement et programmés depuis plusieurs années. En ce qui concerne les baies et ouvertures du château, parfois en mauvais état, des travaux d'entretien ont été réalisés en 1994, 1998, 2003 et 2014. Il s'agit de poursuivre ces travaux en restaurant progressivement le reste des baies.

Il propose pour 2015, la remise en état de deux encadrements d'ouverture de la tour Beauregard, pour un montant total HT de 15 361,74 €.

Le Conseil Général et la DRAC Rhône-Alpes seront sollicités au titre des Monuments Historiques classés.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Montant de l'opération :	15 361, 74 € HT
- Montant de la subvention de l'État :	40 % = 6144, 696 €.
- Autres subventions :	
- Conseil Général	30 % = 4608, 522 €.
- Programme européen	.....% = .....€.
- Autres	.....% = .....€.
Part restant à la charge du propriétaire :	30 % = 4608, 522 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**APPROUVE** le projet de travaux de maçonnerie pour la remise en état de deux encadrements de fenêtres en façade nord,

- **SOLLICITE** les aides auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre du financement proposé.

- ° - ° - ° -

### **23 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU CHATEAU-MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTIONS** (Présentation M. BARBARY)

Afin d'animer le château et de proposer des événements du 20 mars au 20 décembre, la Ville envisage la mise en place de trois expositions temporaires en 2015 suivant le calendrier suivant :

- Exposition en collaboration avec l'Institut d'Art Contemporain/Rhône-Alpes dans le cadre du projet « Trans historicité » - du 21 mars au 7 juin 2015,
- Exposition de peintures de Sébastien Layral - du 27 juin au 4 octobre 2015,
- Exposition Joseph-Xavier Mallet (1827-1895), le peintre ordinaire du Rhône - Du 17 octobre au 20 décembre 2015. Rétrospective.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 10 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet présenté pour l'opération intitulée : « expositions temporaires au château-musée de Tournon-sur-Rhône », .
- **SOLLICITE** le Conseil Général de l'Ardèche à hauteur de 5 000,00 €,
- **S'ENGAGE** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement.

- ° - ° - ° -

### **24 - SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La régie municipale de l'eau et de l'assainissement Eau de Tournon souhaite engager en 2015 un Schéma Directeur d'eau potable avec modélisation hydraulique du réseau d'eau. Cette étude technique vise à connaître précisément le fonctionnement hydraulique du réseau, en fonction des caractéristiques des ouvrages et réseaux et en fonction des profils actuels de consommations.

Il s'agit d'un outil de planification qui doit permettre de répondre aux évolutions des infrastructures d'eau potable pour répondre aux besoins de production et de distribution sur 10 à 20 ans, en intégrant à la réflexion :

- les projets d'urbanisation et d'activités,
- la défense incendie,
- le renouvellement des réseaux et ouvrages,
- l'évolution des achats / ventes d'eau avec les collectivités voisines,
- la sécurisation du réseau (Cance-Doux, Tain l'Hermitage, Mauves),

- les enjeux de qualité de l'eau.

Le budget de cette étude est estimé à 70 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un Schéma Directeur d'eau potable avec modélisation hydraulique du réseau d'eau,
- **SOLLICITE** les meilleures aides auprès des partenaires financeurs, Agence de l'Eau RMC et Conseil Général de l'Ardèche,
- **SOLLICITE** auprès des partenaires financeurs l'autorisation d'un démarrage anticipé de cette étude,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions d'aide relatives à ce dossier.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **25 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** (Présentation Mme ANDRE)

Dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de communes, il a été établi une convention entre la Ville de Tournon sur Rhône et l'EPCI le 18 décembre 2012 afin de préciser les conditions du partenariat pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur les temps extrascolaires. La Commune assure l'organisation et le fonctionnement de l'ALSH pour ce qui concerne la gestion pédagogique, financière et administrative des activités.

Il est proposé de réaliser un avenant à la convention pour :

- autoriser le versement d'acompte forfaitaire, régularisé en N+1 dans un souci de simplification des circuits administratifs,
- supprimer la clause de reste à charge de 2,00 € par jour et par enfant pour les familles, afin de permettre l'encaissement des participations familiales dans le cadre d'une régie publique (Alsh intercommunal),
- reconduire la convention pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Les autres articles de la convention du 18 décembre 2012 demeurent inchangés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Tournonais en date du 18 décembre 2012,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tous documents y afférents.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **26 - BILLETTERIE - CONVENTION AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'HERMITAGE ET DU TOURNONAIS**

L'office de Tourisme du Pays de l'Hermitage et du Tournonais assure la billetterie des spectacles en mettant à disposition sa structure et son personnel.

La Ville de TOURNON-SUR-RHONE organisera en 2015 des concerts au château-musée dans l'espace Broët.

Afin de bénéficier de cette prestation fournie par l'Office de Tourisme du Pays de l'Hermitage et du Tournonais, il est proposé de mettre en place une convention qui en fixe les modalités pratiques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'Office de Tourisme du Pays de l'Hermitage et du Tournonais à assurer la billetterie des concerts,
- **APPROUVE** le principe de la convention correspondante avec la Société Publique Locale Office de Tourisme du Pays de l'Hermitage et du Tournonais,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

**M. le Maire précise que le coût de cette prestation assurée par la SPL « Office de Tourisme du Pays de l'Hermitage et du Tournonais » est de :**

- **1.5 € par billet vendu,**
- **1.5 € pour un abonnement ou un pass.**

- ° - ° - ° -

**27 - ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE/ACTES AUTHENTIQUES - DESIGNATION SIGNATAIRE**

La Ville est amenée à établir régulièrement des actes en la forme administrative se rapportant à des questions foncières et notamment des actes de servitudes, cessions, acquisitions de droits ou de biens immobiliers communaux.

Le Maire en sa qualité de représentant de la Commune est amené à recevoir ces actes qu'il ne peut, de ce fait, également signer.

Conformément à la réglementation, il convient que le Conseil Municipal désigne un élu pour représenter la Ville à la signature de ces actes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Mme Delphine BANCEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour la signature des actes en la forme administrative.

**A la demande de Mme BURGUNDER, il est précisé qu'il s'agit des biens communaux.**

- ° - ° - ° -

**28 - CESSION PARCELLE AI N° 5 (PARTIE) - ALLEE PIERRE DE COUBERTIN**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Jean-Yves CHOMIENNE, Président de la Maison Pour Vivre, a fait part de son souhait d'acquérir 200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AI n°5 d'une superficie totale de 442 m<sup>2</sup>.

Cette superficie correspondant à une servitude de passage au profit de la Maison Pour Vivre, fonds dominant, il apparaît opportun pour la Ville d'accepter cette cession au profit de la Maison Pour Vivre.

Par courrier en date du 25 novembre 2014, la Maison Pour vivre, représentée par son Président, a fait part de son accord d'acquérir ce terrain, à usage de voirie, moyennant la somme totale de 1 033,00 € (soit 5,16 €/m<sup>2</sup>) hors frais de notaire.

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 octobre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la cession de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AI n°5 au profit de la Maison Pour Vivre représentée par M. Jean-Yves CHOMIENNE moyennant la somme totale de 1 033,00 € hors frais de notaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **29 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AS N° 228 - QUARTIER DE CHAPOTTE**

Par courrier en date du 15 octobre 2014, Mme Rose CHARIGLIONE, M. Georges CHARIGLIONE, M. Bernard CHARIGLIONE, M. Jean-Jacques CHARIGLIONE et M. Alain CHARIGLIONE ont proposé de céder à la Commune la parcelle cadastrée section AS n° 228 d'une superficie totale de 725 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé destiné à l'élargissement du Chemin de Chapotte, tel que prévu par le Plan local d'Urbanisme (emplacement réservé n° V42).

Par courrier du 15 octobre 2014, les consorts CHARIGLIONE ont proposé de céder à la Ville l'intégralité de cette parcelle et ont accepté cette cession moyennant un prix au m<sup>2</sup> de 5,00 € soit 3 625,00 €.

Compte tenu de l'intérêt que représente pour la Ville l'acquisition de l'intégralité de cette parcelle qui permettrait d'une part, l'élargissement du Chemin de Chapotte et, d'autre part, l'aménagement du carrefour Rue des Luettes/Chemin de Chapotte, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette transaction.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 228 d'une superficie totale de 725 m<sup>2</sup>, propriété de l'indivision CHARIGLIONE, en vue de l'élargissement du Chemin de Chapotte (ER n° V42) et de l'aménagement du carrefour Rue des Luettes/Chemin de Chapotte,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

**En réponse à Mme BURGUNDER concernant la différence du prix de 0.16 € au m<sup>2</sup>, M. le Maire indique le secteur Pierre de Coubertin est urbanisé et que d'agissant de l'acquisition quartier Chapotte une partie du terrain est inconstructible.**

- ° \_ ° \_ ° \_

### **30 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Vœux à la population

lundi 5 janvier 2015, à 19 heures (théâtre municipal),

Vœux au personnel municipal

mercredi 7 janvier 2015, à 17 heures (salle d'honneur, Hôtel de Ville).

M. le Maire remercie les services pour le travail accompli notamment Mme ARNDT, Directrice Générale des Services, le service comptabilité et plus particulièrement sa responsable Mme JACOUTON, l'ensemble des chefs de service, ainsi que les élus, MM. FAURE et RIFFAULT.

Il invite ses collègues, la presse et le public à partager de verre de l'amitié à l'issue du Conseil Municipal.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année, M. le Maire lève la séance à 21h10.

\*\*\*\*\*

TOURNON-SUR-RHONE, le 22 décembre 2014

Le Maire,

F. SAUSSET



*(Handwritten signature in blue ink, partially overlapping the official stamp)*